

L'exclusion sociale par la pollution électromagnétique

Exploration de la situation sociale des personnes dites « électrosensibles », dont le corps et la santé souffrent des rayonnements des technologies sans fil. Dans cette situation, toutes les dimensions de l'existence sont profondément perturbées.

Gérald Hanotiaux (CSCE)

Se pencher sur les nouvelles technologies et les changements qu'elles entraînent, dans nos existences et nos sociétés, génère d'innombrables questions. Du début de la chaîne - l'extraction des matières premières nécessaires à la fabrication des engins - jusqu'à la fin de celle-ci - la masse de déchets entraînés par le renouvellement continu des machines - , nous trouvons de multiples maillons de réflexion. Parmi eux, de sacrés méfaits : une époque du « tout, tout de suite », une vie sociale en pointillé, le floutage des limites entre temps de travail et de loisirs, dont résultent des craquages professionnels variés, les impacts sur la Sécurité sociale, les addictions diverses, la désocialisation, la disparition de la notion de vie privée, notamment chez les adolescents, la médiatisation de tous les pans de l'existence, ou encore la déstructuration de la vie

de travail ou encore l'ubérisation de la vie professionnelle, et l'exploitation sociale qui en résulte... Citons encore l'obsolescence programmée et la surconsommation énergétique, résultant de la projection continue d'électricité dans l'air dans les espaces publics et privés, ainsi que les pollutions diverses et l'impact sur la flore et la faune. Les abeilles, par exemple, si nécessaires à l'équilibre naturel de notre monde et déjà décimées par les pesticides, se guident par les champs électromagnétiques naturels : désorientées par les rayonnements artificiels, elles se perdent et les colonies s'écroulent...

Les études sur toutes ces données, réalisées par de nombreux auteurs de par le monde, pourraient aisément emplir plusieurs volumes épais, imprimés sur papier bible... Pour notre part, dans notre travail nous centre-

taires, une étiquette a cependant été collée sur les corps vivant le ressenti de ces effets : « électrosensibles ». « *Electroquoi ?* » Voilà ce que s'entend régulièrement répondre un individu qui expose son état physique en formulant, par exemple, une simple demande de couper le wifi lors d'un séjour dans un espace partagé.

Pour toute question sociale, les mots sont importants. Utiliser un terme est bien entendu nécessaire pour désigner un vécu, d'autant plus s'il est partagé par de nombreuses personnes. Cependant, le terme « électrosensible » n'est pas sans poser de sérieux problèmes. Comme nous le rappelle le physicien et ex-parlementaire écologiste Paul Lannoye, les êtres vivants sont des « *émetteurs-récepteurs d'ondes électromagnétiques* » et ils peuvent tous, par les rayonnements électromagnétiques artificiels, « être profondément perturbés dans leur fonctionnement intime et leur santé. Faut-il rappeler que le cerveau humain émet des signaux qui couvrent une gamme de fréquences allant de 0,5 à 30 hertz ? » (1) Le corps humain est donc intrinsèquement électrosensible et tous les individus, sans exception, sont concernés par cette réalité. Voilà sans doute la raison pour laquelle a été ajouté aux définitions officielles le préfixe « hyper » (du grec *huper*), indiquant une sensibilité supérieure à « la normale ».

Quels sont les symptômes développés par le corps humain au contact de ces technologies ? Dans notre travail, nous les présenterons tels qu'exprimés par nos témoins, en les contex-

Nous allons nous centrer sur nos préoccupations essentielles, évoquées dans le nom de notre association : la « solidarité contre l'exclusion »

de famille : les enfants sont délaissés pour les écrans ou... placés devant eux.

À plus grande échelle, nous pourrions évoquer les conditions de travail inhumaines dans les mines de matières premières, les conflits armés entourant ces activités, l'accroissement des possibilités de surveillance, la géolocalisation, la reconnaissance faciale, la robotisation des postes

rons la réflexion sur nos préoccupations essentielles, évoquées dans le nom de notre association : la solidarité contre l'exclusion.

Electroquoi ?

En évoquant les individus souffrant de l'agression électromagnétique, de qui parlons-nous exactement ? Alors que les effets des rayonnements sur la santé sont encore grandement niés par les autorités politiques et sani-



tualisant dans leurs parcours de vie, mais reprenons ici en introduction les mots de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). En 2006, elle décrivait de cette manière le « syndrome des micro-ondes » : « *La sensibilité vis-à-vis des champs électromagnétiques a reçu la dénomination générale : "Hyper Sensibilité Electromagnétique" ou EHS (NDLR. Ici pour les initiales anglaises d'Electromagnetic hypersensitivity). Elle comprend des symptômes exprimés par le système nerveux comme les maux de tête, la fatigue, le stress, les troubles du sommeil, des symptômes cutanés comme des picotements, des sensations de brûlure, des démangeaisons, des douleurs et des crampes musculaires ainsi que beaucoup d'autres problèmes de santé. Quelles que soient les causes, la sensibilité électromagnétique est un problème invalidant pour les personnes qui en sont affectées, alors que le niveau de champs électromagnétiques dans leur environnement n'est habituellement pas plus élevé que celui rencontré dans le cadre de vie normal.* » (2)

Comme nous l'avons signalé dans notre appel à témoignages (3), si elle a le mérite d'inscrire noir sur blanc les principaux symptômes vécus, la définition de l'OMS a cependant ses limites. Les derniers mots posent question : que faut-il entendre par un « cadre de vie normal » ? En effet, celui-ci n'est, à l'état naturel, traversé par aucun rayonnement de téléphonie mobile. Au moment où l'OMS s'est prononcée, notre cadre de vie était déjà traversé par la 2G et la 3G. Depuis, la 4G s'est ajoutée et l'imposition de la 5G est aujourd'hui d'actualité. En outre, l'industrie travaillerait déjà sur la 6G et les générations suivantes ! Jusqu'où allons-nous modifier radicalement ce qu'est un « cadre de vie normal » ? La question est brûlante, car outre l'accroissement de tous les méfaits

cités en introduction de ce texte, ces transformations entraînent des dégâts sanitaires et sociaux sans précédent, amplifiés par la mise en circulation de chaque nouveau produit. Aux vécus physiques très problématiques des gens atteints du syndrome des micro-ondes - le premier scandale sanitaire, immédiat, sous nos yeux -, il faut ajouter également une angoisse profonde autour de cette question : « De quoi ce syndrome est-il le signe, de quelle pathologie future, éventuellement en développement ? » Ces pathologies, dont l'épidémiologie nous apprend l'aggravation progressive, représentent le second scandale sanitaire. À long terme, il révélera avec le temps toute son ampleur.

La violence physique ressentie par les électro-hypersensibles (EHS) ne peut rien annoncer de bon à ce sujet, ce qui nous amène au point positif - si l'on peut oser ce terme ici - du syndrome : le corps a lancé

⇒ l'alerte, la conscience de la nocivité est là et il faut donc tenter de se protéger. Moins en contact direct avec les rayonnements, globalement et sur le long terme, peut-être les corps des électro-hypersensibles ne seront-ils pas les premiers à développer les pathologies inhérentes aux effets biologiques des micro-ondes.

Abondance de témoignages

En guise de phase initiale de cette étude, nous avons donc publié en juin 2020 un appel à témoignages

Qu'est-ce qui fait société ? Se soucier des autres ou s'en moquer ?

débutant comme suit : « Certaines personnes souffrent des rayonnements électromagnétiques de haute fréquence, placés dans nos environnements de vie, dans les entreprises et sur les lieux de travail. Il leur a parfois fallu interrompre leur vie professionnelle, ou la poursuivre avec une qualité de vie et de santé extrêmement dégradées. Face à cette situation, les parcours dans les méandres des soins de santé sont parfois semés d'embûches, liées à une reconnaissance faible de cette réalité de l'électrosensibilité, pourtant largement documentée. » À cet appel, nous avons reçu des dizaines de réactions. Force est donc de constater une immense attente, dans le chef des victimes des technologies sans fil, de pouvoir exposer leur situation personnelle dégradée par un cadre de vie - également dégradé - qui ne leur permet plus d'évoluer de manière « normale ». Outre quelques témoignages écrits, nous avons passé une bonne partie de l'été à sillonner la Belgique francophone à la rencontre de ces personnes, pour recueillir des dizaines d'heures de récits de vie.

À nouveau, les mots sont importants. Incapables de supporter les installations technologiques du lieu de travail, de nombreuses personnes ne sont plus en activité, certaines officiellement en « congé maladie ». Mais quelle maladie ? C'est bien leur environnement de travail modifié qui les empêche de vivre et de fonctionner encore normalement, de nouvelles nuances sémantiques s'im-

posent donc à ce sujet. Comme l'affirme une de nos témoins : « Certains qualifient cela de "maladie", mais est-on "malade" si on nous brûle chaque jour un petit peu avec un chalumeau, par exemple ? » Souvent, en dehors des troubles physiques au contact de ces rayonnements, la plupart des gens se sentent parfaitement bien, telle cette dame : « J'ai une folle envie de vivre, si je pouvais envisager de les réaliser, j'ai plein de projets. Si on arrête les machines, ma vie redevient de suite tout à fait normale ! » Nous explorerons tous ces éléments sociaux, parfois non reconnus par l'employeur et la médecine du travail, malgré des certificats médicaux attestant de l'intolérance aux rayonnements électromagnétiques présents dans l'entreprise. Ces nombreux témoins se demandent quand les autorités politiques vont décider de jouer leur rôle

en matière de santé publique, face à une industrie surpuissante et une propagande envahissante pour la vente de ses produits, dont la production semble pouvoir se réaliser sans aucune limite... ni réflexion. Inutile de signaler la faiblesse du débat de société - quasiment inexistant en amont - sur l'opportunité de modifier en profondeur nos modes de vie, par des engins présentés comme indispensables.

Santé et société.

Pour le lecteur qui découvrirait ici l'existence de cette (hyper)sensibilité, nous devons poser clairement les bases du débat social auquel nous avons à faire face. Lorsque le corps a déclenché les symptômes, il ne s'agit nullement d'un détail existentiel mais bien d'une véritable catastrophe individuelle. Si ce déclenchement se

□ □ □

MATÉRIAUX DE « PROTECTION »

Parmi nos témoins, nombreuses sont les personnes qui doivent s'équiper de matériaux étudiés pour réduire ou arrêter les rayonnements électromagnétiques, en utilisant le phénomène bien connu de la « Cage de Faraday », du nom de Michael Faraday, un physicien et chimiste britannique, né en 1791 et mort en 1867, très connu pour ses travaux fondamentaux, notamment dans le domaine de l'électromagnétisme.

Une cage de Faraday est une structure métallique étanche aux champs électriques ou électromagnétiques. Elle les empêche d'entrer et de sortir, et protège de cette manière ce qui se trouve à l'intérieur ou à l'extérieur de la cage. Un métal conducteur, généralement de l'aluminium, maintient un potentiel fixe lorsqu'il

est relié à la terre. Les électrons présents dans le métal annulent alors les charges électriques extérieures, elles-mêmes créées par une différence de potentiel. En langage simple : une charge électrique frappant une enceinte métallique reliée à la terre ne peut tout simplement pas la traverser. Les ondes électromagnétiques, elles, sont bloquées même sans que la cage ne soit reliée à la terre.

Concrètement, les personnes rencontrées dans le cadre de notre étude utilisent des tissus composés de coton et de fil métallique arrêtant les rayonnements. Avec ces tissus, il y a par exemple moyen de composer des vêtements, ou un baldaquin destiné à entourer le lit. Pour qu'il soit efficace, il doit être totalement hermétique, et du tissu au sol doit assurer une connexion parfaite

avec les tissus tombant autour du lit. Ces tissus « contre les rayonnements électromagnétiques sont élaborés à partir de coton et de métal, généralement des fils d'argent et/ou de cuivre. Grâce à cette composition, ces textiles bimatières offrent un effet similaire à une épaisse feuille d'aluminium ». (1) Des peintures spéciales existent également pour recouvrir les murs. (2) Avec ces produits, ces individus sont donc forcés de se créer une « bulle » d'atmosphère plus supportable, au sein d'un environnement général rendu malsain, traversé partout de micro-ondes.

(1) « Les tissus anti-ondes : une protection efficace contre les hautes et basses fréquences », www.sante-ondes.com

(2) Pour des exemples de tous ces produits, voir le site belge : www.etudesetvie.be

réalise en général suite à une exposition massive ou après le dépassement d'un seuil personnel, atteint après des années voire décennies d'exposition journalière : une fois déclenchés, les symptômes ne disparaissent plus. L'évitement, très relativement réalisable, permet parfois de dompter quelque peu un quotidien devenu compliqué, mais chaque moment de la vie est à réfléchir et à accomplir autrement. Les rayonnements sont présents partout. Pour les cas les plus graves, le chamboulement est total, avec des basculements inévitables, professionnellement et socialement.

Certaines personnes identifient le basculement au moment du passage à une nouvelle génération de technologie, comme cette dame : « *Je n'avais jamais entendu parler de ce problème. Puis en me renseignant sur ce que je ressentais, j'ai commencé à trouver de très nombreuses descriptions identiques... Quand j'ai compris ce qu'il m'arrivait, la Belgique venait de passer à l'installation généralisée de la 4G.* » Face à une fuite en avant continue du déploiement du sans-fil, et au moment où nous vivons l'arrivée de la 5G, personne n'est donc *a priori* à l'abri. Outre cette dimension individuelle, la catastrophe est également collective. Aujourd'hui, chacune et chacun cohabitent avec des individus dans une situation de souffrance, alimentée par les pratiques technologiques de la plupart des membres de notre



sive pour les produits et, *a contrario*, l'absence d'information au sujet des implications sanitaires, pourtant connues de longue date. (4)

La catastrophe est sociale, également, lorsque certains de nos contemporains sont bloqués dans leurs déplacements, doivent pratiquer l'évitement permanent, changer radicalement de vie, chercher des endroits « préservés », déménager indéfiniment... Lorsque des lieux aimés sont interdits aux pas de certains pour des raisons environnementales, peut-on parler d'un contexte de liberté collec-

certain, ainsi qu'une description de l'exclusion des espaces urbains. Nous explorerons ces bouleversements sociaux à la lumière des témoignages que nous avons recueillis durant l'été 2020.

Enfin, notre travail rejoindra une autre des préoccupations principales de notre association, en apportant une analyse en termes d'inégalités sociales, d'actualité à l'aune de la pollution électromagnétique. Les parcours de vie impactés le sont bien entendu de manières diverses selon la situation sociale des personnes développant l'intolérance aux champs électromagnétiques. En effet, si Madame est cadre dans une grande entreprise de distribution, Monsieur pourra plus facilement arrêter de travailler que si les deux membres du couple sont magasiniers dans une enseigne de la chaîne. Au niveau du logement, également, faute de moyens financiers certains ne pourront se permettre les nécessaires adaptations. Comme le dit une de nos témoins, « *pour disposer d'une villa "quatre façades", éloignée des ondes des voisins, il faut pouvoir la payer* » (Lire p.33). Si la recherche d'un logement relativement satisfaisant est une solution pour certains, d'autres tentent de se protéger chez eux, en aménageant des matériaux de protection, extrêmement coûteux et - faut-il le signaler ? - laissés entièrement à leurs frais. (Lire l'encadré p.24)

Dans notre enquête, outre les réflexions s'imposant face aux parcours professionnels de nos témoins, et

Contrairement à d'autres pays, les cabines téléphoniques ont toutes disparu en Belgique, mises au rebut. L'absence d'un service public de téléphonie représente une difficulté sociale supplémentaire pour les « électrosensibles ».

Lorsque des lieux aimés sont interdits aux pas de certains pour des raisons environnementales, peut-on parler d'un contexte de liberté collective ?

société. Nous ne sommes bien entendu pas face à un quelconque caractère volontaire, une envie consciente de détruire l'existence d'autrui, mais qu'est-ce qui fait société ? Se soucier des autres ou s'en moquer ? Une dimension collective, également, lorsque nos témoins parlent « *d'invasion de domicile* », car même à la maison ils doivent subir les rayonnements des technologies installées par leurs voisins. À grande échelle, tout a été fait pour faire entrer l'utilisation de ces technologies dans la catégorie des évidences : par la publicité mas-

sive ? De ces nécessaires évitements, il résulte une situation de fait de ségrégation sanitaire. L'indifférence totale n'est pas de mise partout, une étude a par exemple été réalisée sur cette ségrégation par la Ville de Lyon : « *Pour la métropole de Lyon, qui gère des espaces publics et a mis en place une commission d'accessibilité à la ville, la question de l'électro-hypersensibilité et des champs magnétiques est un signal et une problématique à étudier.* » (5) Nous trouvons dans cette étude française une description précise des stratégies d'évitement désormais nécessaires à

⇒ de l'exclusion par manque d'emploi approprié ou de possibilités de formation, nous aborderons également l'exclusion au sens large, de la vie culturelle et de la vie sociale dans son ensemble, par un isolement rendu inévitable.

Ampleur du problème ?

En l'absence d'une enquête sanitaire à l'échelle nationale, il est difficile de mesurer la dimension exacte de la situation. Dans notre travail, à très petite échelle, nous pallierons en effet le manque d'initiative des pouvoirs publics à ce sujet. Ce manque explique en partie l'engouement reçu en réponse à notre appel à témoignages, mais explique aussi - c'est très grave - une grande part des difficultés afférentes aux souffrances physiques dues aux rayonnements électromagnétiques. Nous le verrons dans nos récits, en plus de la situation sociale déstructurée, les personnes doivent faire face au scepticisme d'autrui, voire souvent au discrédit et aux moqueries. (Lire l'encadré ci-contre) L'omniprésence des technologies rend en quelque sorte le négationnisme sanitaire légitime, au-delà de la réalité observable. En outre, le négationnisme et le peu d'information entraînent également l'impossibilité pour certains d'identifier les sources de leurs problèmes.

L'omniprésence des technologies rend en quelque sorte le négationnisme sanitaire légitime

Face aux moqueries, nos témoins sont unanimes : « *Quel serait donc l'intérêt à inventer ces symptômes, par ailleurs décrits dans le monde entier... ?* » Discréditer ces descriptions, par contre, recèle des intérêts commerciaux évidents pour l'industrie. Comment se fait-il qu'il soit encore nécessaire d'énoncer de telles évidences ? Pour tenter de mesurer la problématique, nous pouvons nous tourner vers la France où le nombre de personnes touchées par un « syndrome des micro-ondes », objet de nombreuses controverses, y est tout aussi difficile à définir. Cependant, le journal *Le Monde* a indiqué un chiffre

□ □ □

DISCRÉDIT DE LA RÉALITÉ

Au sujet de la pollution électromagnétique, certains interlocuteurs des électrosensibles affirment encore un définitif : « *Il n'y a rien !* » Outre la violence du propos pour des personnes vivant au quotidien les problèmes physiques au contact des engins technologiques, cette affirmation est démentie par les informations délivrées par les opérateurs de téléphonie mobile eux-mêmes, dans une vidéo aujourd'hui rendue publique.

En effet, depuis des années Proximus invite ses travailleurs à la prudence au contact de ses propres produits, qu'il met pourtant sur le marché. L'opérateur, en interne, recommande par exemple de ne pas glisser le *smartphone* dans la poche, ou d'éviter de se connecter dans un train ! Tout usager du chemin de fer peut constater la route encore à parcourir pour voir ce conseil suivi. Un voyage en train, pour les électrosensibles, est toujours synonyme de souffrance tant les rayonnements sont omniprésents et puissants dans ces véhicules en mouvement. La vidéo de Proximus assène à ses travailleurs le slogan

Smart use is smart distance : ne pas placer d'émetteur wifi dans une chambre, utiliser une oreillette, etc. Si son contenu est bien entendu très loin d'aborder le problème dans toute son ampleur, il est cependant susceptible de surprendre les technophiles purs et durs. (a)

Si, comme les dirigeants de Proximus le prétendent envers le grand public, aucun effet sur la santé humaine n'est à déplorer : pourquoi donc faut-il adopter des gestes de prudence ? Aussi, pourquoi l'entreprise donne-t-elle des conseils à ses travailleurs, tout en continuant à nier tout effet sur le vivant lors de débats publics et dans les médias ? Le pur cynisme industriel est au rendez-vous.

Contre toute évidence, ils continueront sans doute de nier et d'étouffer la situation le plus longtemps possible, car lorsque la reconnaissance officielle interviendra, la porte s'ouvrira aux indemnisations, au recul de l'engouement commercial, aux demandes de retraits des installations nocives, à la taxation pour combler les coûts pour le secteur des

cités dans ses travaux par l'Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses). « *Faute de critères de diagnostic et de classification faisant consensus et permettant un recensement précis, l'estimation repose sur l'autodéclaration des individus se considérant comme électrosensibles. L'Anses avance toutefois un chiffre fondé sur les études scientifiques les plus récentes. Il suggère une prévalence (nombre de cas au sein de la population) de l'ordre de 5 %, soit un total - considérable - d'environ 3,3 millions de Français souffrant, sous une forme ou sous une autre et à des degrés variables, de sensibilité exacerbée aux ondes électromagnétiques.* » (6) En rapportant ce pourcentage à l'échelle de la population belge, comportant selon Eurostat 11.460.000 membres en 2019, nous arrivons au nombre de : 573.000 individus. L'adjectif « dérisoire » pourrait difficilement être accolé à cette statistique...

Sophie Pelletier, présidente de l'ONG Priartem (Pour rassembler, informer

et agir sur les risques liés aux technologies électromagnétiques) réagit : « *Cet avis constitue une vraie avancée pour la prise en considération d'une pathologie émergente qui provoque beaucoup d'incompréhension et de souffrance, dans la vie professionnelle, sociale et personnelle des patients. Ses préconisations en termes de recherche et de prise en charge vont dans le bon sens. Reste maintenant aux pouvoirs publics, au corps médical et aux institutions à s'en saisir.* » (7) À la lecture du document, nous ne sommes pas persuadés de rencontrer un enthousiasme auprès de toutes les personnes électrosensibles... Cependant, la porte est ouverte et des recommandations sont exprimées en direction des pouvoirs publics, en vue de « *pérenniser le financement de l'effort de recherche, notamment fondamentale, sur les effets sanitaires des radiofréquences, et sur l'EHS en particulier.* » (8)

Nous souhaitons présenter notre « photographie » du problème aujourd'hui en Belgique, essentielle-

soins de santé, à l'interdiction du matraquage publicitaire, etc. En bref : un véritable coup de frein à la fuite en avant technologique.

Pour éviter celui-ci, les industriels bénéficient d'un soutien indéfectible du monde politique, il suffit de rappeler l'exemple français de la Convention citoyenne pour le climat, instaurée par le président Emmanuel Macron. (b) Cette Convention était composée de 150 membres, sélectionnés pour obtenir un échantillon représentatif de la population française, tant en termes de sexe et d'âge que de catégories socio-professionnelles ou de zones géographiques d'habitat. Le président s'était engagé à respecter toutes ses recommandations, sans exception, or elle a voté à 98 % pour « instaurer un moratoire sur la mise en place de la 5G en attendant les résultats de l'évaluation », notamment de ses effets sur la santé et le climat. Le président français s'est empressé de renier ses engagements et de déclarer que : « Oui, la France va prendre le tournant de la 5G parce que c'est le tournant de l'innovation... » Les 98 % qui n'en veulent pas, eux, sont caractérisés comme adeptes du « modèle amish » et du retour à la « lampe à huile ». Le terme

« Amish » renvoie à une communauté religieuse chrétienne, connue pour mener une vie simple et austère, à l'écart du « progrès ». (c)

Pour les autorités françaises, désirer à une écrasante majorité vivre dans un environnement sain et en bonne santé, est donc une préoccupation qualifiée de rétrograde. En démocratie sous influence industrielle, voilà donc la donne, claire et implacable : les gens n'en veulent pas ? On l'impose !

(a) La vidéo « Solutions sans fil - quelques conseils malins » est disponible en ligne, en tapant son titre dans un moteur de recherche. Lire également « Proximus invite ses travailleuses et travailleurs à la prudence au contact de ses produits ! », 23 septembre 2020, avec un lien vers la vidéo : <https://www.ieb.be/Proximus-invite-ses-travailleuses-et-travailleurs-a-la-prudence-au-contact-de-ses-produits>

(b) Plus d'information sur : www.conventioncitoyennepourleclimat.fr

(c) Sur la Convention et la réaction d'Emmanuel Macron, voir « Les citoyens de la convention climat amers après la sortie d'Emmanuel Macron sur la 5G et les Amish », Audrey Garric et Rémi Barroux, *Le Monde*, 16 septembre 2020, et « 5G, la course à quoi ? », Cyril Pocréaux et François Ruffin, *Le Monde Diplomatique*, novembre 2020.

peu évidente... Plus d'une fois, nous sommes en effet reparti de ces rendez-vous totalement bouleversés par les récits de vie qui ont été délivrés. Nous tâcherons d'être à la hauteur de la confiance accordée par nos témoins.

Nul doute qu'il sera un jour prochain impossible d'encore nier la réalité des faits. Face à toutes ces catastrophes individuelles et sociales : le plus tôt sera le mieux. □

(1) « Les normes protègent l'industrie », Paul Lannoye, *Bruxelles en Mouvement* n° 302, pages 14 à 16, Octobre-novembre 2019. Disponible sur : www.ieb.be/-bem-302-

(2) *Electromagnetic Hypersensitivity, Proceedings International Workshop on EMF Hypersensitivity*, Prague, Czech Republic, October 25-27, 2004. Éditeurs Kjell Hansson Mild, Mike Repacholi, Emilie van Deventer, Paolo Ravazzani, WHO (*Organisation mondiale de la santé*), 2006.

(3) Le lecteur intéressé pourra se reporter au dossier sur la 5G, comprenant une présentation des réalités et enjeux autour des normes, censées encadrer les rayonnements. Lire « Dans le futur jusqu'au cou », « Rayonnements électromagnétiques : aucune norme sanitaire n'existe » et « Pour favoriser la 5G, les autorités ignorent la situation sanitaire », *Ensemble !* n° 102, juin 2020, pages 26 à 37. L'appel à témoignages se trouve en page 37. Disponible à cette adresse : <http://www.asbl-csce.be/journal/Ensemble102.pdf>

Au regard de la situation inédite - et pour tout dire humainement scandaleuse -, nous tenterons de présenter les faits de la manière la plus fluide et « légère » possible, tâche peu évidente...

ment sur base de l'expérience vécue par nos témoins. Cet « état des lieux », le plus complet possible, laissera une grande place aux témoignages propices à un récit vivant, même si bien entendu tous les cas vécus vaudraient la peine d'être relatés en détail. Muni de cet état des lieux, nous solliciterons dans le futur les acteurs sociétaux censés répondre aux problèmes identifiés, pour recueillir leurs réactions au contenu de ces témoignages, leur état de (re) connaissance du problème, et surtout pour connaître leurs éventuelles initiatives ou projets à ce sujet : l'Inami, la médecine du travail, les syndicats, les associations de patients, les associations luttant contre les discriminations, les parlementaires porteurs

d'un projet de reconnaissance politique de l'électro-hypersensibilité, etc. Puissent ces instances répondre à nos sollicitations.

Dans l'immédiat, après un détour par une brève comparaison avec les cheminements d'autres pollutions industrielles (Lire p. 28 et l'encadré p. 37), nous laissons les lecteurs en compagnie de trois extraits de rencontres, pour un premier échantillon de problématiques parmi les nombreuses soulevées par ce problème majeur de santé publique. Au regard de la situation inédite - et pour tout dire humainement scandaleuse -, nous tenterons de présenter les faits de la manière la plus fluide et « légère » possible, tâche

(4) Nous renvoyons le lecteur au dossier sur la 5G (voir note précédente) où sont exposées les manœuvres des industriels pour empêcher la communication sanitaire sur les produits, au moment de leur lancement. Lire également « Problèmes sanitaires et science sous influence industrielle », aux pages suivantes.

(5) « L'accès à la ville des personnes électro-hypersensibles. Des territoires mis à la marge », étude coordonnée par la géographe Elise Roche, *Métropole de Lyon*, Mai 2020. Disponible en ligne.

(6) « Électrosensibles : des symptômes réels qui restent inexplicables », Pierre Le Hir, *Le Monde*, 27 mars 2018.

(7) Idem.

(8) « Hypersensibilité électromagnétique ou intolérance environnementale idiopathique attribuée aux champs électromagnétiques », Rapport d'expertise scientifique, *Anses*, Mars 2018.

Problèmes sanitaires et science

Face aux alertes sanitaires sur les méfaits des rayonnements électromagnétiques, le bon sens devrait guider un retour à la raison du développement technologique... Cela serait compter sans les scientifiques inféodés à l'industrie.

Gérald Hanotiaux (CSCE)

Dans *Ensemble !* n° 102, nous avons démontré à quel point les débats sur la nocivité des rayonnements électromagnétiques reposent sur des critères imposés par l'industrie. Dès le départ, le débat est en effet faussé : les tests débouchant sur les critères officiels des normes, toujours en vigueur aujourd'hui, ont été effectués sur des mannequins inertes. Ces normes ne reposent donc nullement sur une démonstration de l'absence d'effets sur le vivant et le corps humain. (1) En réalité, les effets sanitaires des rayonnements électromagnétiques sont observables depuis les années soixante, sur les corps des militaires au contact des radars. Des scientifiques, comme le Dr Martin Blank, professeur à l'Université de Columbia, ont signalé que dès 1971 l'armée américaine a comptabilisé plus de 3.000 études détaillant les impacts biologiques des rayonnements électromagnétiques dont, déjà, des effets sur la fertilité humaine. (Lire l'encadré p.29) En outre, depuis le lancement de la téléphonie mobile, les études scientifiques sur les méfaits sanitaires de ces rayonnements ne cessent de se multiplier. (Lire l'encadré p.30)

Afin d'apporter des éléments de réflexion face au développement du sans-fil, toujours en courbe ascendante malgré la situation sanitaire observable, il peut être intéressant de faire un détour par le passé des pollutions industrielles. L'adage bien connu est encore parfois entendu : « S'il y avait un problème, ça se sau-

rait. » Sous-entendu : on ne laisserait pas sciemment commercialiser des produits nocifs... Pourtant les exemples sont nombreux, et le nucléaire - pour prendre le cas le plus évident - n'est toujours pas aboli malgré des catastrophes naturelles et humaines gigantesques. De même, un nombre non négligeable de produits chimiques mortels sont toujours en circulation.

Aujourd'hui encore, l'amiante tue

Le problème sanitaire en développement, lié aux technologies sans fil, est souvent comparé au scandale de l'amiante. Que s'est-il exactement passé avec cette substance tueuse ? S'il est aujourd'hui impossible de nier la nature du désastre sanitaire de l'amiante - toujours en cours -, l'acceptation de cette évidence s'est



D'autres scandales, aujourd'hui clairement établis, ont connu des dénégations semblables à ce qu'on observe aujourd'hui pour le sans-fil, avec des manœuvres de diversion face aux alertes sanitaires. Les résultats de ces tactiques industrielles aboutissent à des parcours longs - très longs - avant que les scandales n'éclatent au grand jour.

imposée après un parcours long et pénible pour ses victimes. Les effets de cette matière sur la santé humaine ont en effet été niés pendant quasiment tout le vingtième siècle, durant lequel la firme Eternit a pu disséminer dans l'environnement ce minéral présenté comme formule miracle pour l'isolation des bâtiments. En février 2012, l'ex-proprétaire

sous influence industrielle

belge d'Eternit-Italie, le baron Jean-Louis de Cartier, a été condamné à une peine de 16 ans de prison dans un procès à Turin, qui l'opposait à 2.900 parties civiles. À l'occasion de ce procès, Eric Jonckheere, président de l'Association belge des victimes de l'amianté (Abeva) a expliqué que « les descendants d'Alphonse Emsens, qui sont aujourd'hui la quatrième plus grosse fortune du Royaume, ont élaboré une stratégie industrielle et un lobbying criminel ». En effet, par ce procès les tribunaux venaient d'affirmer qu'en toute connaissance de cause ces industriels se sont enrichis en tuant des êtres humains. « Les responsables d'Eternit, par leur cynisme, par les manœuvres qu'ils ont menées depuis les années 1920 pour "acheter" le monde médical, syndical, associatif ou politique, ont eu une attitude qui relève de la faute intentionnelle. Ils avaient clairement connaissance des risques mortels de l'amianté, dès les années cinquante et soixante, et ils n'ont pas pris les précautions qui s'imposaient, ni pour les travailleurs du secteur, ni pour préserver les citoyens exposés » (2).

Ce responsable associatif évoque les années cinquante, mais le début de l'alerte sanitaire est en réalité bien plus ancien encore. Les inspecteurs du travail britanniques décrivent les effets de l'amianté sur la santé



CES ONDES QUI NOUS ENTOURENT

Martin Blank est un scientifique américain décédé en 2018. Il est l'auteur d'un ouvrage de référence, traduit en français, où il présente une synthèse des connaissances scientifiques portant sur les effets de ces technologies sur les êtres humains, mais aussi sur le monde animal et végétal.

Docteur en chimie physique de l'Université Columbia - où il fut professeur associé de 1968 à 2011 - ainsi qu'en science colloïdale de l'Université de Cambridge, Martin Blank étudie les effets des champs électromagnétiques sur la santé depuis plus de trente ans. Expert mondialement reconnu, il est intervenu sur la question des normes de sécurité relatives aux champs électromagnétiques pour le Parlement canadien, pour le House Committee on Natural Resources and Energy (HRNE) au Vermont et pour la Cour suprême fédérale du Brésil.

Cet ouvrage pose cette question : Et si les téléphones mobiles étaient les nouvelles cigarettes ? Quand il s'agit de discréditer les études scientifiques, les méthodes de l'industrie des télécommunications d'aujourd'hui ressemblent étrangement à celles de l'industrie du tabac d'autrefois. Réagissant à la décision de l'Organisation mondiale de la santé de classer désormais les rayonnements émis par les téléphones cellulaires comme « possible-ment cancérogènes », en 2011, l'industrie des télécommunications n'a pas tardé à répliquer qu'il n'existait pas de « preuves concluantes » de la nocivité de ces rayonnements pour les humains, confortant ainsi les autorités dans

leur refus d'adopter des normes de sécurité plus sévères.

Lignes électriques, systèmes wifi, téléphones intelligents, fours à micro-ondes, ampoules électriques et autres objets d'usage courant... Le Dr Martin Blank nous dit pourtant qu'il y a lieu de s'inquiéter, car nous sommes exposés à un bombardement d'ondes comme jamais auparavant dans l'histoire de l'humanité. Dans cet essai percutant, l'auteur fait le point sur les connaissances scientifiques en ce qui concerne les effets biologiques d'une exposition à des rayonnements électromagnétiques non ionisants et non thermiques, et ce, à des niveaux bien en deçà des normes en vigueur. En matière de santé publique, cet expert international est d'avis que le principe de précaution devrait s'imposer.

Avouant qu'il se passerait difficilement de son téléphone intelligent, le Dr Martin Blank reconnaît les bienfaits des nouvelles technologies et montre comment il est possible de s'en protéger tout en continuant d'en bénéficier. Clair, rigoureux et accessible, cet ouvrage est un incontournable pour bien comprendre les enjeux et les intérêts en cause en matière de rayonnement électromagnétique.

Le texte ci-dessus est la notice de présentation par l'éditeur de *Ces ondes qui nous entourent*. Ce que la science nous dit sur les dangers des rayonnements électromagnétiques, Martin Blank, Préface de Paul Héroux, Traduit de l'anglais par Michel Durand, 304 pages, Ed. Ecosociété, Montréal, 2016.

Les débats sur la nocivité des rayonnements électromagnétiques reposent sur des critères imposés par l'industrie

depuis un moment déjà quand, en France, les premières alertes sont lancées en... 1906, année de découverte des premiers cas de fibrose chez les ouvriers des filatures. En effet, le Bulletin de l'inspection du travail de 1906 publie un document intitulé « Note sur l'hygiène et la sécurité des ouvriers dans les filatures et tissages d'amianté, par M. Auribault,

inspecteur départemental du travail à Caen ». Denis Auribault notait ainsi : « En 1890, une usine de filature et de tissage d'amianté s'établissait dans le voisinage de Condé-sur-Noireau (Calvados). Au cours des cinq premières années de marche, aucune ventilation artificielle n'assurait d'évacuation directe des poussières siliceuses produites par les divers métiers ; cette inobserva-

tion totale des règles de l'hygiène occasionna de nombreux décès dans le personnel : une cinquantaine d'ouvriers et d'ouvrières moururent dans l'intervalle précité. » (3)

Dans les décennies suivantes, ces premières observations ont été régulièrement confirmées, avec une étape importante en 1930, année où le lien est établi avec le cancer du poumon. Cependant, « la fibre tueuse n'est pas interdite et son usage est même encouragé. (...) Pour contrer les rapports qui établissent la dangerosité du minéral, ils musellent la presse, s'annexent des scientifiques et promeuvent "l'usage raisonné de l'amianté". Vaste fumisterie » (4). Il faudra attendre 1997 ↗

⇒ pour connaître enfin l'interdiction de cette substance. Entre ces deux moments et durant des décennies, ce ne sont qu'étouffement, mensonge et lobbying intense, des manœuvres et manipulations de l'industrie décrites dans le documentaire *Amiante, le scandale le plus long*. Une quinzaine d'années seulement avant l'interdiction de l'amiante, une machine de guerre avait encore été mise en place en France - en 1982 - à l'initiative des industriels : le Comité permanent amiante (CPA). Il regroupait

le « charme distingué » du fumeur. On pouvait même parfois y voir des médecins, choisissant la marque de cigarette la plus seyante pour accompagner les blouses blanches hospitalières. Si la conviction existait depuis bien plus longtemps, ainsi que les statistiques de cancers pulmonaires, les informations médicales établissant les liens entre cancer et tabagisme se sont accumulées dès les années cinquante. Le 15 décembre 1953 est un jour décisif, celui de la publication d'un article intitulé « *Le cancer de la*

après l'ingestion du produit toxique. « *Une découverte scientifique n'est pas un événement, c'est un processus, et il faut souvent du temps avant que les choses ne s'éclaircissent* » (7).

Mobiliser des ressources en relations publiques n'a cependant pas suffi. À la fin des années septante, en employant un scientifique « de renom » fraîchement retraité, Frederick Seitz (8), les industriels vont assurer une caution scientifique à leur stratégie, et financer à hauteur de dizaines de millions de dollars des recherches dans les principales universités des Etats-Unis. De cette manière, l'industrie du tabac va non seulement fournir des arguments contestant les alertes de santé publique, mais également fournir des experts prêts à témoigner en justice lors de procès de particuliers contre l'industrie.

Parallèlement, l'industrie affirme l'image du « journaliste responsable », une notion omniprésente aujourd'hui encore : ce dernier présente obligatoirement les arguments « pour » et les arguments « contre » un produit, il devrait donc rendre compte de toutes les études scientifiques, les indépendantes mais aussi celles

Une quinzaine d'années seulement avant l'interdiction de l'amiante, une machine de guerre avait encore été mise en place en France - en 1982 - à l'initiative des industriels : le Comité permanent amiante (CPA)

paît des représentants de l'État, des scientifiques et des syndicalistes, et détenait une totale délégation pour la gestion du dossier. L'année de l'interdiction, l'académie de médecine minimisait encore les risques. « *Mais le drame ne s'est pas achevé avec l'interdiction de l'usage de l'amiante sur le territoire français, en 1997. D'abord parce que les maladies, horriblement douloureuses, peuvent se déclarer vingt à trente ans après l'exposition ; ensuite parce que de l'amiante, il y en a encore ; la production et le commerce se poursuivent dans les pays du Sud.* » (5)

Aujourd'hui, nous sommes face à des mécanismes semblables : un intense lobbying vise à nier ou minimiser les dégâts humains dus à l'exposition aux technologies sans fil, et à discréditer les études scientifiques qui paraissent à un rythme plus que soutenu. D'un point de vue sociétal le problème des micro-ondes est aujourd'hui pire encore, car pour l'amiante les responsables sont une poignée d'industriels, pour les technologies sans fil une poignée a réussi à partager la responsabilité des radiations par le nombre d'utilisateurs des produits.

Des techniques bien rodées : l'industrie du tabac

Terminé le temps béni pour les fabricants de cigarettes, où leurs publicités garnissaient nos murs, vantant

cartouche », exposant l'apparition de cancers mortels sur des souris après l'application de goudron de cigarette sur leur peau (6). Panique chez les industriels du tabac ! Outre l'avancée de la connaissance au sujet des facteurs cancérigènes, la grande presse évoque également à cette occasion la nécessité de mettre en place des mécanismes de prévention du cancer.

Dans la foulée, les présidents des quatre plus grandes compagnies américaines - American Tobacco, Benson and Hedges, Philip Morris et U.S. Tobacco - oublient leur statut de concurrents et se réunissent pour élaborer une stratégie commune. Ils décident de faire appel à des entreprises de relations publiques pour contrer les preuves scientifiques. Ils ont travaillé ensemble « *pour convaincre le public qu'il n'y avait aucun "fondement scientifique sérieux aux accusations" et que les récents rapports n'étaient que des "accusations à but sensationnel", proférées par des scientifiques cherchant à faire du bruit pour recueillir davantage de financement pour leur recherche* ». Les industriels se sont dans les années suivantes ingénies à discréditer les informations médicales et scientifiques, aidés en outre par différentes réalités médicales, dont le fait que les affections sont multifactorielles, tous les individus n'étant pas touchés par le tabac de la même façon, ou encore le facteur temps, les pathologies se développant parfois des décennies

RÉFÉRENCES

Le sujet qui nous occupe ici peut sembler éminemment compliqué pour le commun des mortels. Cet état de fait permet aux industriels et à leurs défenseurs de continuer à « noyer le poisson ». Heureusement d'excellentes synthèses et vulgarisations existent. Nous attirons ici l'attention sur l'initiative menée par l'association bruxelloise Ondes.brussels.

Lancée en mars 2018, cette association réalise des rapports d'analyses de l'état des connaissances scientifiques sur les effets biologiques des rayonnements électromagnétiques sur la santé humaine. Vu la solide formation scientifique de certains de ses membres, le rapport officiel du « Comité d'experts sur les radiations non ionisantes », en 2016, a fait bondir Ondes.brussels. Ce « comité d'experts » est chargé d'évaluer la mise en œuvre du déploiement des technologies sans fil en région bruxelloise, en prenant en considération les connaissances scientifiques, ainsi

financées par l'industrie. Prendre en compte des discours contradictoires dans la description d'un fait social est une démarche logique, mais ignorer la malhonnêteté et les intérêts personnels d'une des parties est intolérable. Le « journaliste responsable », de fait, participe donc au jeu de création d'une polémique, là où résidait uniquement de l'information scientifique. Que font alors les consommateurs ? Ils seront prompts à choisir les éléments les plus « séduisants » au sein de la polémique, les moins propices à une remise en question personnelle des pratiques quotidiennes. Ils s'en retournent alors l'âme apaisée à leur paquet de cigarettes.

La suite est connue : une réelle prise en compte du grave problème de santé publique dû au tabac n'a été d'actualité que des décennies plus tard, notamment en raison des coûts énormes pour les finances publiques dans le secteur des soins de santé. En Belgique, c'est en 1976 seulement qu'est publié un arrêté royal interdisant de fumer dans les transports publics, et ce n'est qu'en juillet 2011 qu'est interdit le fait de fumer dans tous les lieux publics fermés du

pays. Aujourd'hui, « *Le tabac est un problème majeur de santé publique. Le tabagisme, même passif, provoque des maladies cardiovasculaires, des infarctus, de l'emphysème pulmonaire, des cancers et d'autres problèmes de santé. Il tue 20.000 Belges par an* ». (9)

De nos jours, nous voyons en permanence autour de nous un nombre plus important de personnes munies d'un téléphone portable collé contre la boîte crânienne, qu'évoluant une cigarette entre les lèvres.

La défense des technologies sans fil

Dès le lancement de la téléphonie mobile, les industriels se réunissent avec des scientifiques pour élaborer une stratégie de communication et de camouflage du problème sanitaire, pariant sur une expansion commerciale plus rapide que la recherche scientifique et médicale. Lorsqu'on constate l'ampleur des bénéfices de l'industrie aujourd'hui, l'omniprésence des technologies sans fil, et l'impunité totale encore de rigueur, en toute vraisemblance : le pari est réussi.

Nous évoquons à ce sujet dans *Ensemble !* n° 102 un reportage télévisé,

dans lequel est exhibé le compte-rendu d'une réunion tenue en 1994 à la Fédération des industries électriques et électroniques (FIEE), au début du déploiement de la téléphonie mobile. Il y est affirmé que « *Le cancer est une affection multi-facteurs, il est impossible d'isoler le seul effet des rayonnements électromagnétiques* ». Tiens, voilà la rhétorique multifactorielle, un élément déjà observable dans la stratégie orchestrée face aux désastres du tabac. Dans un même parallèle, soulignons ici le « facteur-temps ». Un participant à la réunion de la FIEE, près de vingt ans plus tard, révèle dans l'émission la tenue d'une vingtaine de réunions de ce type, durant trois ans, et confirme le contenu du compte-rendu : « *Le marché a été plus vite que la recherche. La recherche c'est long. Quand vous mettez une recherche en marche, vous en avez pour trois ans. En trois ans, le téléphone portable a été multiplié par dix.* » (10)

Aujourd'hui, les débats au sujet de la pollution électromagnétique sont cadencés par l'industrie. Les membres de la Commission internationale de protection contre les rayonnements non-ionisants (ICNIRP, pour l'acronyme anglais) - l'orga- ➤

SCIENTIFIQUES SUR LES EFFETS SANITAIRES

que les impératifs économiques et de santé publique. (1) Wendy De Hemptinne, active chez Ondes.brussels et rencontrée le 15 février 2019, nous a fait part de son effarement : « *En regard de ce que je venais de découvrir dans la littérature scientifique, à la lecture de ce rapport je me suis clairement dit que face à un texte pareil, ce n'est simplement pas possible de ne pas réagir. J'étais scandalisée, j'ai compris que ces gens étaient dans le déni total.* »

La rédaction d'une réponse est entamée, puis « *en 2018 sort un second rapport du Comité d'experts et, là, nous l'avons lu deux fois tellement on croyait que c'était une blague ! Il y avait encore moins d'informations. Au lieu de compléter leurs connaissances et d'informer sur la littérature scientifique de plus en plus abondante, ils ont donc fait moins. Je suis*

physicienne et j'ai l'avantage de m'être formée pendant cinq ans en nutrithérapie, je dispose donc également d'un bagage en biologie, qui permet de faire la correspondance entre les deux, et de vulgariser quelque peu les données disponibles. » L'apport principal d'Ondes.brussels est donc de fournir une contre-information scientifique sérieuse, dans une présentation relativement accessible. « *Notre intention est d'apporter des éléments objectivables et vérifiables au débat et de le faire progresser sainement sur une base scientifique, en dehors des conflits d'intérêts.* »

Au sous-titre du dernier rapport, datant de juin 2020 : « *De la nécessité d'évaluer les risques à l'écart de l'influence de l'industrie, en tenant compte des connaissances scientifiques interdisciplinaires et actualisées, du retour d'expérience de*

terrain et des alertes précoces », nous ajouterons la citation placée au début du texte, émanant du Conseil Supérieur de la Santé en mai 2019 : « *L'élaboration de politiques implique d'écouter les citoyens concernés, les experts de terrain, les parties prenantes, les organisations de la société civile.* » (Avis n° 9404) (2)

Pour le lecteur désireux d'approfondir la question et de se forger son avis en toute connaissance de cause, il faut savoir que chacun des rapports comprend de nombreuses références scientifiques, des descriptions et liens vers les études démontrant - entre autres choses - les effets génétiques des micro-ondes, leur influence sur l'apparition de cancers, sur les maladies neuro-dégénératives, sur les affections cérébrales, les effets sur la reproduction et le développement embryonnaire, les effets

négatifs sur les systèmes neuronal, circulatoire, immunitaire, endocrinien et squelettique... Et, bien entendu, sur l'électro-hypersensibilité. Comme l'association le signale, les listes reproduites dans les rapports « *sont loin d'être exhaustives mais elles donnent une idée de l'abondance de la littérature scientifique qui documentent des effets non thermiques sur la santé. La réalité est que les publications scientifiques documentant de tels effets se comptent par milliers.* »

(1) Les rapports du comité d'experts sur les radiations non ionisantes sont disponibles sur le site de Bruxelles Environnement, l'administration de l'environnement et de l'énergie en Région de Bruxelles-Capitale.

(2) « Télécommunication sans fil et Santé : vingt éclaircissements pour ne pas voler à l'aveugle », Ondes.brussels, juin 2020.



Les oppositions à la fuite en avant technologique se font de plus en plus claires, malgré une prétendue adhésion sans faille au sein de la population, revendiquée par les industriels.

⇒ nisme définissant les normes internationales - sont en effet très loin d'être tous pétris de bonnes intentions. Le 16 septembre 2020, l'émission « Investigation », diffusée sur la RTBF, nous a montré le vice-président de cet organisme international, Eric Van Rongen, exposer le cynisme guidant aujourd'hui la santé publique mondiale. Réaffirmant ne tenir nullement compte des impacts biologiques des rayonnements, il déclare le plus simplement du monde, au sujet de la santé humaine, qu'« on ne peut pas exclure qu'à très long terme il y aura un effet, et c'est cela qu'il va falloir observer ». Le journaliste Benoît Feyt demande donc « Est-ce qu'on ne va pas trop vite, si on ne sait pas ? » Réponse ? « Hmmm... On pourrait se dire qu'il serait préférable d'observer les effets de la 5G avant de lancer cette technologie, ce serait la situation idéale. Mais ça prendrait vingt ou vingt-cinq ans avant de mesurer les effets à long terme de cette technologie ». (11) Hmmm... Cela laisse rêveur sur notre futur.

ici les chiffres de l'agence nationale de santé publique française, qui a identifié pour ces trente dernières années une multiplication par quatre du nombre annuel de nouveaux cas de glioblastomes, des tumeurs très agressives du cerveau. L'analyse des tendances montre une augmentation quels que soient l'âge et le sexe. Même si cette augmentation est probablement « multifactorielle », l'agence signale que « les dernières études épidémiologiques et les expérimentations animales seraient en faveur du rôle carcinogène des expositions aux champs électromagnétiques » (13). Tel que pour l'amiante ou le tabac, le facteur temps est donc ici fondamental : les pathologies peuvent se déclarer des années ou des décennies après l'exposition.

Laissons le mot de la fin à la députée européenne Michèle Rivasi (Groupe des Verts), toujours dans l'émission « Investigation » de la RTBF, s'adressant à un Eric Van Rongen stoïque : « Vous avez mis vingt ans pour faire de nouvelles recommandations. Vingt ans ! Entre-temps beaucoup de nouvelles études ont été réalisées, et toutes celles qui ne vont pas dans votre sens, vous les mettez de côté. Ce n'est pas sérieux, je n'ai aucune confiance en vous, vous défendez l'industrie, pas les gens. » Le journaliste part à la rencontre de la députée, qui a enquêté avec ses assistants pendant des mois sur de possibles conflits d'intérêts au sein de l'ICNIRP. Ses conclusions ? « On a fait la biographie des 45 scientifiques et on voit bien que pour deux tiers d'entre

ils s'en retournent l'âme apaisée vers leurs engins technologiques, poussés en outre par les publicités omniprésentes sur tous les médias. Michèle Rivasi termine : « aujourd'hui j'estime que nous sommes les cobayes de la pollution électromagnétique. Et l'élément "sentinelle" qui me permet de dire ça, c'est l'augmentation des électro-hypersensibles. » □

(1) « Rayonnements électromagnétiques : aucune norme sanitaire n'existe », Ensemble ! n° 102, Juin 2020, pages 30 à 32. Disponible sur le site www.ensemble.be

(2) « Procès Eternit : seize ans, ce n'est rien, face à tant de morts », Ricardo Gutierrez, Le Soir, lundi 13 février 2012.

(3) « Le drame de l'amiante en France : comprendre, mieux réparer, en tirer des leçons pour l'avenir », Gérard Dériot et Jean-Pierre Godefroy, Rapport sénatorial d'information n°37, fait au nom de la mission commune d'information, déposé le 26 octobre 2005.

(4) Idem

(5) « Amiante, le scandale le plus long. Documentaire sur France 2, un siècle d'intoxication et de manipulation décrypté », Eliane Patriarca, Libération, 10 janvier 2010.

(6) Information extraite du premier chapitre « Notre produit, c'est le doute » de l'ouvrage de Naomi Oreskes et Erik M. Conway, Les marchands de doute, Editions Le Pommier pour l'édition française, 2012.

(7) « Les marchands de doute », respectivement aux pages 32 et 34.

(8) Frédéric Seitz a connu une riche carrière dans les hautes sphères de la science américaine : construction de la bombe atomique, conseiller scientifique de l'OTAN dans les années 1950, président de l'Académie nationale des sciences dans les années 1960 et président de l'université Rockefeller, institution de recherche biomédicale de premier plan, dans les années 1970.

(9) « Produits du tabac et tabagisme », SPF Santé publique, 22 octobre 2020.

(10) Voir l'émission « Mauvaises Ondes », de Sophie Le Gall, réalisée pour France 3. Disponible en ligne.

(11) Émission Investigation, « 5G, tous cobayes ? », de Benoît Feyt, RTBF, 16 septembre 2020.

(12) Rappelons que ne pas glisser le smartphone dans la poche fait partie des conseils donnés par l'opérateur Proximus en interne, à ses travailleurs. Voir la vidéo « Solutions sans fil - quelques conseils malins » renseignée dans l'encadré en page 26.

(13) « Estimations nationales de l'incidence et de la mortalité par cancer en France métropolitaine entre 1990 et 2018. Volume 1 », Agence nationale de santé publique française, juillet 2019. Disponible à partir du site : <https://www.santepubliquefrance.fr>

Résultat prévisible du jeu du fabricant de polémique : ne pouvant bien entendu trancher la question, les utilisateurs s'en retournent l'âme apaisée vers leurs engins technologiques

Durant les semaines entourant cette émission, rien qu'autour de nous, nous avons plusieurs fois été « interpellé » par certains faits du quotidien, tel ce jeune homme s'écriant soudain cet été « je ne sais pas ce qui se passe, en quelques mois : deux amis, cancer du testicule ! » Hmmm... Où plaçaient-ils leur smartphone ? (12) Telle également la nouvelle du décès d'une jeune femme : cancer du cerveau. Âge ? 21 ans ! Hmmm... Rappelons

eux, ils ont des liens avec les opérateurs de la téléphonie mobile. Et on voit bien que parmi leurs études, certaines d'entre elles sont financées par les opérateurs ». Face aux signaux contradictoires et à la lecture des dossiers journalistiques présentant les études « contre » et les études « pour », quelle attitude adoptent alors les utilisateurs ? Résultat prévisible du jeu du scientifique fabricant de polémique : ne pouvant bien entendu trancher la question,

Pollution électromagnétique et santé : trois générations de femmes exposent les impacts sociaux

Afin d'aborder les parcours de vie frappés par les rayonnements des technologies sans fil, nous sommes partis à la rencontre de trois témoins évoquant des conséquences liées à l'emploi, à l'isolement social, ou encore à l'habitat.

Propos recueillis par Gérald Hanotiaux (CSCE)

« J'avais des "réveils en choc", comme des piqûres terribles ! »

Incapable d'encre fréquenter son lieu de travail en raison du matériel technologique installé par son employeur, cette travailleuse a fini par être licenciée pour faute grave. Il y a une douzaine d'années, un recours l'a menée au tribunal du travail. Douze ans : quelque chose a-t-il avancé depuis, pour les travailleurs confrontés à la pollution électromagnétique ?

Ensemble ! Comment avez-vous constaté votre sensibilité aux rayonnements des technologies sans fil ? J'ai vécu un long parcours durant lequel ma santé s'est dégradée progressivement... Ça a duré des années. Je ressentais une fatigue terrible, totalement anormale car je n'en identifiais absolument pas l'origine. D'autres symptômes sont également apparus progressivement : des douleurs dans les muscles et des picotements dans les membres. J'ai travaillé neuf ans à la réception d'un bâtiment de bureaux. Entre le début des symptômes et l'arrêt définitif de mon travail, il s'est écoulé une période d'environ cinq ans. À cause de la fatigue extrême, j'ai poursuivi avec un temps de travail réduit d'un tiers à partir de février 2005. J'aurais voulu maintenir ce rythme, et si la première année

j'étais contente et pensais pouvoir continuer jusqu'à ma pension, après un an et demi ma santé s'est fortement détériorée. Après les vacances d'été 2007, ça a été l'effondrement.

Comment avez-vous compris ce qu'il arrivait ?

Au départ, c'était un grand mystère. Quand je parlais en vacances, mon état général s'améliorait, mais bien entendu ça semblait normal car en vacances le rythme est différent. Il est difficile de dater exactement les étapes, car le corps est impacté sur un temps long, mais globalement les périodes plus faciles correspondaient aux moments où je n'étais pas exposée dans mon bureau. C'était un tout petit local, équipé d'un grand appareillage électronique, auquel l'employeur ajoutait régulièrement de nouvelles choses, par exemple un système de sécurité par haute fréquence. Il n'y avait pas encore de wifi à l'époque, par contre j'ai eu ce fameux téléphone DECT (1) : ma santé s'est réellement dégradée avec cet engin. La base de ce téléphone était placée à 30 cm de moi, au niveau de mon thorax, et rendait ma respiration difficile. Un jour, après mes heures de travail, j'ai été emmenée aux urgences de l'hôpital Saint-Pierre. Je ne pouvais plus respirer, avec une douleur accablante dans la poitrine ! Je craignais une crise cardiaque, mais on n'a rien trouvé dans mon cœur. Selon les médecins, la raison pour laquelle les muscles et les nerfs réagissaient de cette manière dans mon thorax était « inexplicable ».

À l'époque je ne savais réellement

pas ce qui m'arrivait, même si semble-t-il la presse évoquait déjà les problèmes des technologies sans fil. Un jour, j'ai eu un contact téléphonique avec une amie à l'étranger, devenue malade à son travail. Elle était devenue « électrosensible ». Je croyais ce qu'elle me disait, mais malgré mes soucis et des similitudes avec son récit, je n'ai pas établi un rapport avec mon problème... Plus tard, progressivement, j'ai compris aller mieux lorsque j'étais éloignée de ce DECT. Dans le même temps, ça devenait horrible lors des appels avec mon portable, il s'est donc imposé progressivement comme une évi-

A l'époque je ne savais réellement pas ce qu'il m'arrivait, même si semble-t-il la presse évoquait déjà les problèmes des technologies sans fil

dence que ces machines me faisaient du mal. Par la suite, on repense à certains événements du passé, par exemple le souvenir des muscles de ma jambe gauche, qui étaient comme « bloqués ». J'avais fait des radios tellement c'était inquiétant, mais il n'y avait rien. Le médecin s'inquiétait également. Plus tard, j'ai repensé que mon portable était toujours dans mon sac contre cette jambe, par exemple dans le métro.



⇒ Comment êtes-vous reçue par le médecin, au sujet de l'électrosensibilité ?

Dès que je lui parle de ma sensibilité, il comprend... Il était au courant ! Ce conseil vient de lui : « *Madame, allez vous promener dans les bois.* » Pendant cinq ans, j'y suis allée dès que j'avais du temps. Durant une période, j'y partais avec le premier métro, pour revenir avec le dernier. Je voyais vraiment la différence. J'avais mes sandwiches, ma lecture, mon appareil photo... J'étais tellement fatiguée que je me promenais un peu, puis je dormais sur un banc. Aujourd'hui je n'oserais sans doute plus, mais à l'époque voilà mes journées : les gens passaient et j'étais endormie sur un banc. Chez moi je dormais très mal, je ne me rétablissais pas. J'étais réveillée, huit à dix fois par nuit, « bouf » d'un coup sec. Des « réveils en choc », comme des piqûres terribles. J'ai fait le lien avec les installations sur les toits proches de chez moi. Ce n'était pas vraiment des insomnies, je me rendormais mais pas pour très longtemps, pour un sommeil jamais réparateur.

pas. À la fin du certificat, je retournais au travail, mais comme les installations technologiques n'avaient pas changé, ça redémarrait. J'avais toujours ces douleurs extrêmes à la poitrine, et du mal à respirer.

Vous en parlez aux collègues, à l'employeur ?

Oui. Les collègues étaient sous le choc car, quand je suis tombée malade, mon état était très dégradé. À l'époque, des collègues et moi-même avons demandé l'intervention d'un médecin du travail. On m'a répondu que ça ne me concernait pas, je n'y avais soi-disant pas droit. L'employeur m'écartait d'une procédure avec la médecine du travail, alors que la loi autorise tout un chacun à y recourir.

Puisque mes problèmes étaient liés aux machines présentes sur le lieu de travail, j'ai exigé l'intervention du service externe de prévention et protection au travail. (2) Une dame est venue, elle me demande : « *Madame, est-ce que vous buvez assez d'eau ?* » Je buvais justement énormément, car j'avais une impression de « sèche-

resse » de mon organisme. Je lui explique ma souffrance au contact des rayonnements électromagnétiques et elle me répond, sèchement : « *Madame, ça n'existe pas !* ». Si, les rayonnements existent, puisqu'il est possible de les mesurer. Elle ajoute alors : « *Nous n'avons pas les appareils !* » J'ai donc conseillé à son organisation de s'en procurer mais il n'y a pas eu de suites. En tout cas, ça n'a rien changé au niveau de la médecine du travail.

J'ai ensuite exigé des mesures des rayonnements par mon employeur, dans le bâtiment et dans mon bureau. (3) Un technicien est venu et, en regardant son écran, j'ai constaté un seuil de plus de 9 volts par mètre. (4) Surpris, il a eu un mouvement de recul... Dans le rapport final le taux inscrit n'était pas celui-là, car il a ensuite pris des mesures plus éloignées dans la pièce, or ma tête était bien très proche du DECT durant mes heures de travail. Ensuite, une séance d'information a eu lieu, avec tous les travailleurs, où il a exposé les questions liées aux technologies sans fil, leur fonctionnement,

Mon médecin, dès que je lui parle de ma sensibilité, il comprend... Il était au courant !

Heureusement, quelques amis m'ont supportée, mais la plupart du temps ils ne comprenaient pas. En les quittant, je me disais « *ils m'ont écouté, mais n'ont rien compris* ». Cela dit, par gentillesse j'étais soutenue, c'était déjà pas mal... Pour d'autres, je voyais bien qu'ils pensaient que j'avais un « problème ». Un jour, un médecin m'a proposé des antidépresseurs pour mes diverses douleurs, mais je ne voulais pas prendre ce genre de choses vu les effets secondaires, mais surtout : je n'étais pas déprimée ! Ça n'avait absolument rien à voir.

Votre médecin traitant vous a accordé un congé ?

Oui, j'étais en congé pour « fatigue extrême » mais c'était temporaire, malgré un certificat pour l'électrosensibilité. Dans mon parcours médical, j'ai eu de la chance par rapport à d'autres, au cours des années quatre ou cinq médecins m'ont confirmée dans l'électrosensibilité. Cela dit, dans les instances administratives, ça n'avait aucune valeur. Ça ne comptait



les rayonnements, etc. Mon chef, avec qui c'était très compliqué sur le sujet, n'était pas présent. Dommage car le technicien a reconnu sa peur en voyant la première mesure. Au départ le chef prétendait impossible la suppression du DECT, puis cela a été fait. Malheureusement, pour moi c'était trop tard, la sensibilité était déclenchée. Les autres travailleurs étaient réceptifs à ce problème, mais plus on se rapprochait du chef, dans la hiérarchie, moins j'avais d'écoute. Une collègue, qui avait déjà soulevé un problème d'amiante auparavant, était très préoccupée, elle voulait la vérité sur la pollution électromagnétique. Elle m'a ramené une parole du chef envers elle : « *Ta place n'est pas ici !* ». Suite à toute cette histoire, elle a décidé de changer de travail.

Au niveau de mon employeur la situation devenait insupportable, il fallait toujours un remplaçant lors de mes congés à répétition. Rétrospectivement, je pense que j'aurais dû recevoir un statut d'invalidité pour une « maladie du travail », mais mes absences n'ont jamais été assez longues sans interruption, pour me faire

entrer dans la catégorie des malades de longue durée. En outre, le médecin contrôleur allait dans le sens de mon employeur, il ne reconnaissait pas le certificat de mon médecin exposant l'intolérance aux champs électromagnétiques. Dans mon état je ne pouvais plus imaginer aller là-bas. Je suis allée voir la médecine du travail, avec les rapports de mesure, mon certificat... On n'a pas voulu me recevoir : « *Il n'y a pas d'accès pour vous ici !* ». Ensuite j'ai reçu un avis pour aller chez un « médecin arbitre », pour trancher les avis contraires du médecin contrôleur et du médecin généraliste. (5)

Comment ça s'est passé ?

Une scène digne d'un film d'horreur. (Elle rit.) Si je n'y allais pas j'étais en tort, j'ai donc cherché l'adresse, en néerlandais sur la convocation, et j'ai regardé sur le plan. C'était à l'autre bout de la ville, j'y suis allée en fin de journée et il faisait noir, c'était l'hiver... Un orage terrible a éclaté, la pluie tombait énormément, et les adresses sur place étaient uniquement en français. J'ai tourné longtemps, j'ai sonné

à des maisons mais je ne trouvais pas. (Ndlr : signalons que la langue maternelle de notre témoin n'est ni le français ni le néerlandais.) J'étais trempée, je n'en pouvais plus et j'ai failli rentrer chez moi... Une dame m'a finalement indiqué l'adresse.

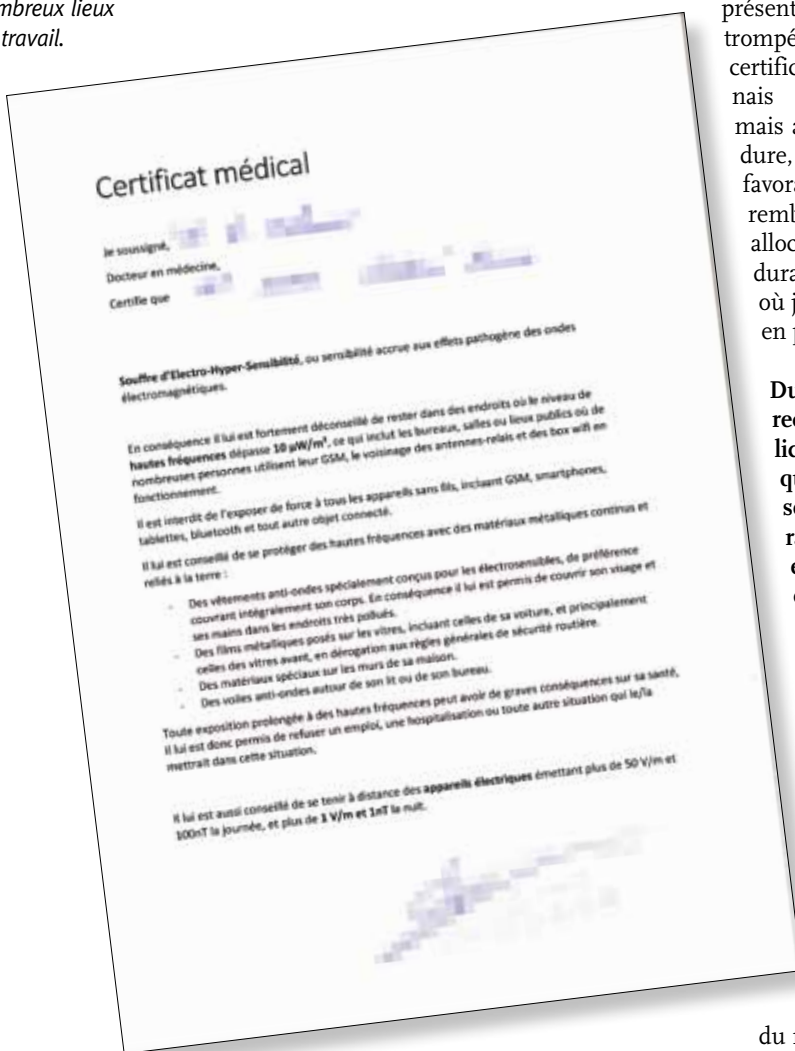
J'arrive devant une grande maison, illuminée par les éclairs de l'orage... Je sonne, un grand monsieur arrive, à la voix grave : « *Vous êtes en retard !* » Je lui explique ma recherche durant une heure : « *Pourtant, c'est facile !* » Ambiance... Il m'emmène dans un très grand bureau, impressionnant, avec des instruments de médecin placés au milieu, dans la pénombre. Il sort de la pièce, claque la porte, éteint la télévision à côté, puis revient discuter. J'étais très nerveuse mais j'ai expliqué ma situation. Un bruit a retenti, j'ai sursauté. Lui : « *C'est l'alarme* ». Il avait l'air nerveux, il m'a traversé l'esprit à ce moment qu'il imaginait quelqu'un avec moi, en ↗

Un technicien est venu mesurer et, en regardant son écran, j'ai constaté un seuil de plus de 9 volt/mètre ! Il a eu un mouvement de recul...



⇒ attente dehors... C'était horrible. Dans son rapport final, tous mes propos étaient en quelque sorte « traduits » différemment, exposés comme des éléments négatifs pour ma situation, je comprenais le texte mais ça n'avait rien à voir avec notre discussion, les éléments exposés n'y étaient pas. C'est mon médecin généraliste qui me l'a montré plus tard, car je ne l'ai pas reçu. Avant de partir, il a voulu me faire signer un rapport d'arbitrage, mais j'ai refusé en expliquant ne pas signer des documents dont je ne reconnais pas le contenu. Selon celui-ci je n'étais pas malade, je devais retourner au travail.

Un exemple de certificat médical exposant la sensibilité aux rayonnements électromagnétiques présents dans l'environnement quotidien et sur de nombreux lieux de travail.



Vous y êtes retournée ?

Après ce rendez-vous, c'était le week-end. Le lundi, en arrivant, mon badge ne fonctionnait plus. J'étais déconnectée. Mon collègue a ouvert et je suis arrivée dans le sas. Dans l'entrée du bâtiment, le chef est arrivé avec une secrétaire et ils m'ont tendu un papier : « Voici votre licenciement pour faute grave ». J'ai dit « merci », simplement. Je connaissais leur inten-

Dans le rapport d'arbitrage, tous mes propos étaient en quelque sorte « traduits » différemment, exposés comme des éléments négatifs pour ma situation

tion, donc qu'importe le prétexte, ils allaient le faire un jour ou l'autre. Je suis allée voir le syndicat, qui m'a incitée à faire un recours au tribunal. La faute grave portait sur le vendredi en question, l'employeur supposait que j'aurais dû être présente mais il s'est trompé : j'avais un certificat. Je devenais chômeuse, mais après la procédure, si elle m'était favorable je devrais rembourser les allocations perçues durant la période où j'aurais dû être en préavis.

Durant le recours contre le licenciement, la sensibilité aux rayonnements est discutée dans le procès ?

Non. L'avocat a joué uniquement sur l'erreur dans la description de la faute grave. Au tribunal j'ai un moment évoqué le rapport favorable

du médecin, mais

je ne sais même pas s'ils l'ont lu, ça ne les concernait pas. La procédure a duré longtemps, quand le jugement est tombé l'employeur a dû payer les indemnités de préavis de six mois. Lors de ma première année de chômage, mon état s'est légèrement amélioré, j'ai repris espoir et envisagé de retourner travailler. Malheureusement, après une trop grande exposition aux rayonnements les symptômes reprenaient, mon corps

disait clairement stop. Je suis finalement restée au chômage presque dix ans, jusqu'à ma pension.

Aujourd'hui, comment vous sentez-vous ?

Ma santé ne s'est jamais rétablie. On le sait maintenant, que la sensibilité ne disparaît jamais, mais à l'époque je l'espérais ! Quand j'allais dans le bois, je pouvais me rétablir mais il y avait toujours des rayonnements dans la maison. Aujourd'hui les wifi des voisins et les antennes du quartier continuent à me provoquer des souffrances, et depuis huit ans je dors avec un baldaquin autour du lit, fabriqué avec du tissu arrêtant les ondes. (Voir l'encadré p.24) Je ne me réveille pas la nuit, mais je me demande si ça n'a pas un effet sur une bonne respiration nocturne.

Je continue à me réfugier dans les bois pendant des heures, mais plus si souvent... Je me force à faire de longues promenades pour maintenir une condition physique. Aussi, le fait d'être à l'étranger deux mois par an, dans un autre environnement, m'aide clairement. Cette année-ci ça n'a pas été possible et je le ressens dans mon état général. Il a fallu des années pour connaître une légère amélioration, en vivant dans des conditions autres qu'à la réception au travail. Dans mon cas, il faut énormément de temps pour que ça s'apaise après une forte exposition, c'est très progressif. Dans la vie quotidienne je suis toujours exposée mais plus de la même façon, je dois cependant toujours garder « mes distances » et respecter « les précautions ».

Vous avez eu des contacts ultérieurs, avec les collègues et l'employeur ?

Lorsque je revenais au travail après une absence, j'avais toujours de très bons contacts. Le jour du licenciement, je suis allée chercher mes affaires et, alors que je discutais avec des collègues qui me soutenaient, une cheffe est venue et m'a dit sèche-

ment : « Tu as quinze minutes pour sortir d'ici ». J'ai eu connaissance de discussions en interne sur l'équipement, notamment les DECT, mais je ne sais pas si le matériel a changé. Depuis, ils ont déménagé.

Dans mon pays d'origine, nous avons une grande culture du sauna, nous allons nager dans les grands lacs. Durant toute cette période, et depuis, je n'ai cessé de fréquenter les salles de gymnastique. À l'époque, l'employeur mettait des abonnements à disposition, cela a d'ailleurs été utilisé contre moi dans le procès : je ne devais pas être si malade puisque j'allais dans cette salle... Pourtant, le besoin était évident de maintenir ma condition physique, en outre le médecin m'y encourageait. Tout ça pour dire que le chef, très dur avec moi, je l'ai revu un jour dans un sauna : il est passé devant moi, tranquille, sans rien me dire... Tout nu...

le changement venait d'être fait. J'ai trouvé ça incroyable, et j'ai dû refaire l'exercice plusieurs fois et ressentir la décharge pour y croire, car ça me semblait impensable.

Parallèlement, j'étais passée au *smartphone*. Quand je l'allumais je me sentais mal, avec des douleurs dans tout le corps, une sensation de fièvre, des nausées, un état épouvantable. Face à ça, je me suis demandée si j'avais attrapé quelque chose, une grippe virulente ou que sais-je... Au départ, jamais je n'aurais attribué ça au *smartphone*. Un jour, il était dans mon sac à dos et dans le tram j'ai ressenti comme un coup de poignard, comme si une lame me traversait le corps. J'ai eu peur et pensé que je n'allais vraiment pas bien. Ça a duré toute la journée, puis j'ai éteint le *smartphone* et les symptômes sont partis progressivement. J'étais sidérée !

Par la suite, j'ai repensé à un événement ancien, avec un téléphone fixe

Je veux évoluer dans un environnement sain. Je ne suis pas faible. Je suis faible dans un environnement malsain

« Nous ne sommes pas malades, on nous rend malades, nuance... »

Pour ce second témoignage, nous nous rendons au domicile bruxellois de notre témoin. Après la préparation d'un thé, la discussion démarre au quart de tour, fortement marquée d'un sentiment de révolte.

Ensemble ! Comment avez-vous découvert le problème causé par les rayonnements électromagnétiques ?

Un jour, il y a environ quatre ans, je discutais avec mon compagnon quand, en changeant de pièce, j'ai eu comme les jambes coupées. Je suis tombée ! Cela ne m'était jamais arrivé, je me suis demandé si j'étais faible ou malade... Je me suis calmée, mais en repassant dans la pièce, à nouveau je reçois une décharge dans les jambes. Soudain, ça a fait « tilt » : j'avais changé d'opérateur et ma nouvelle borne wifi était plus puissante,

sans fil DECT, avec lequel j'avais eu un problème aux oreilles : j'étais devenue comme sourde, j'entendais les sons très atténués, comme si j'étais sous l'eau. J'avais paniqué et été voir mon frère médecin, car pour quelques minutes passées au téléphone, je n'ai plus entendu normalement pendant trois jours. Il m'a parlé de coïncidence, une infection ou une otite, quelque chose comme ça... Moi, ça m'avait tellement effrayée que je n'avais pas osé le réutiliser, mais quelques semaines plus tard en le rebranchant quelques secondes, « TAC » : même effet, tout de suite. Malgré cette expérience passée, je n'avais au départ pas imaginé la nocivité de ma box wifi et du *smartphone*. On a du mal à faire le lien, en fait, à y croire...

Quelles ont été les réactions des proches ?

Au départ ma fille ne me croyait pas, mon compagnon non plus, ça a été difficile mais maintenant ils éteignent leurs engins. Petit à petit je me suis convaincue de ne plus jamais avoir de téléphone portable. Enfin il est là, j'ai gardé mon numéro, qui



BROUILLARD TOXIQUE

Par leur cheminement, les pollutions reconnues peuvent nous éclairer sur les processus à l'œuvre pour d'autres d'entre elles, encore officiellement niées... Comment l'air est-il devenu mortel ?

Un ouvrage récent, signé par Alexis Zimmer *, nous présente un événement historique éclairant la manière dont l'altération de l'air ambiant - par les gaz de l'industrie - est devenue officiellement une pollution mortelle. Les faits surviennent entre le 1 et le 5 décembre 1930, lorsqu'un brouillard épais se répand dans la vallée de la Meuse, non loin de Liège. Au quatrième jour de sa présence, la population connaît plus de soixante décès subits, accompagnés de milliers de malades et de personnes souffrantes. Le choc est évidemment rude dans les villages et la population est traumatisée, la presse nationale et étrangère réagit, les gouvernements des États proches se manifestent, et... Rien.

Les premières conclusions officielles énoncées par la commission d'hygiène de la province de Liège, relayées au plus haut niveau du gouvernement par le directeur général de l'hygiène publique au ministère de l'Intérieur, attribuent cette mortalité subite au froid extrême de cette première semaine de décembre 1930. En outre, elles évoquent des corps déjà malades ou âgés, prédisposés en quelque sorte à subir les effets néfastes de ces conditions météorologiques. Malgré les témoignages de terrain, malgré les réactions des bourgmestres concernés, la population assiste à un négationnisme des autorités sur le rôle de la pollution de l'air. Des journalistes étrangers iront jusqu'à présenter leurs excuses pour avoir mis en cause l'industrie !

En consultant les archives, Alexis Zimmer constate qu'il ne s'agit pas d'une première, une augmentation significative de la mortalité est documentée et attestée au moins à trois reprises, dans cette même vallée, depuis la fin du 19ème siècle. En outre, de nombreux témoignages de 1930 insistent sur la connaissance, par les habitants de

⇒ la vallée, des effets néfastes ordinaires des airs toxiques respirés. Les habitants connaissent déjà la réalité de cette pollution, sans cependant bénéficier d'une reconnaissance officielle et de « savoirs institués », qui transformeraient cette réalité en drame social et sanitaire. Par la suite des personnalités reconnues font entendre leur voix, tel le médecin de la reine, par ailleurs président de la Croix-Rouge : il affirme l'impossibilité d'une telle mortalité sous l'effet de basses températures. Des pressions extérieures vont également se manifester, notamment celles des gouvernements français et britannique. Cette caisse de résonance au-delà des frontières forcera la mise sur pied d'une seconde enquête, pilotée cette fois par un comité composé de médecins, de chimistes, de vétérinaires, de météorologues... Conclusion, un an plus tard : la pollution de l'air tue !

Cette catastrophe, plutôt que d'être la première démonstration scientifique de la mortalité associée à la pollution de l'air, est donc le moment où il est devenu impossible de continuer à la nier. Cette réalité - enfin officielle - n'infléchit nullement la situation : trop tard, le charbon est partout. Économiquement et politiquement, il n'y a aucune volonté de s'en passer. Après avoir opportunément laissé couler le temps, des aménagements ne pourront plus se faire qu'à la marge. Aujourd'hui, la pollution de l'air est annuellement responsable de milliers de morts en Belgique et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) juge à présent cet événement de la vallée de la Meuse comme le premier fait historique et dramatique la démontrant.

Concernant la pollution électromagnétique, quand la Belgique mettra-t-elle en place une enquête officielle pluridisciplinaire et indépendante, comme ce fut le cas à la suite des événements de 1930 ?

**Brouillards toxiques, vallée de la Meuse, 1930. Contre-enquête, Alexis Zimmer, éd. Zones Sensibles, 2016. Le contenu de ce texte est basé sur l'exposé d'Alexis Zimmer lors de l'assemblée associative « Pollution électromagnétique. Savoirs et mobilisations », organisée par Inter-environnement Bruxelles, le 7 juin 2018.*

⇒ sait si je tombe en panne ou s'il y a un immense souci avec ma fille, que sais-je... Mais je ne l'utilise jamais. Récemment, au sujet du regard des autres, j'ai évolué. J'ai participé à une manifestation contre la 5G où j'ai rencontré un homme avec une pancarte « *Électrosensible et fier de l'être !* ». Personnellement, avant de le dire aux gens je rase les murs. Enfin, depuis la rencontre de ce monsieur à la manifestation j'ai envie de dire que je « rase » les murs... Jusque là, durant les trois ou quatre ans après le déclenchement de mes problèmes, je voyais bien les réactions des gens : « *La pauvre, elle s'imaginer des choses, on va lui faire plaisir en éteignant le téléphone.* » Parfois ils n'éteignent même pas, on se confronte à certains moments à un refus total sur ce sujet. À présent je suis plus ferme. Quand je vais à une consultation médicale par exemple, j'exige d'avoir un endroit hors des rayonnements directs, je réclame un local à part, hors des salles d'attente remplies de *smartphones*. Si je peux supporter durant une heure d'être bombardée d'ondes, au-delà ce n'est plus possible.

Récemment, en arrivant pour une hospitalisation d'un jour j'ai exigé ceci : « *Je veux pouvoir attendre dans une salle séparée des autres. Après une heure ou deux je n'ai plus de force, mon rythme cardiaque se désynchronise, j'ai des arythmies et je suis dans un état lamentable. Je ne veux pas subir ça, c'est hors de question.* » On m'a tout

Avant d'être touchée et de prendre conscience de tout ça, mon compagnon en est témoin, je faisais l'apologie des technologies

de suite trouvé une pièce ! Cela m'a confortée dans l'idée d'être ferme, de ne pas me laisser marcher sur les pieds. Par ailleurs, dans un hôpital, partout sur les murs on voit le sigle avec un téléphone portable barré : c'est censé être interdit mais tout le monde en a un en main, tous occupés à *surfer*. Y compris le personnel ! Résultat, je dois me tenir éloignée des salles d'attente. J'ai constaté ce fait : moi-même convaincue mais honteuse d'évoquer ma situation de sensibilité, on me



tournaient en dérision. Aujourd'hui, plus affirmative, j'exige un respect de mon intolérance aux champs électromagnétiques, et c'est plus difficilement remis en question. (6) Les gens doivent entendre ce que nous ressentons, ce que nous expliquons. J'ai mis deux ou trois ans avant d'arriver à le dire, d'arrêter d'avoir honte de ça. Parce qu'en fait, simplement, je ne voulais pas m'identifier à ce qui pouvait être vu comme une faiblesse. Si cette manifestation contre la 5G a



Les personnes en souffrance au contact des technologies sans fil se réjouissent à la vue de ce genre de calicot, comme l'explique notre témoin : « J'ai participé à une manifestation contre la 5G où j'ai rencontré un homme avec une pancarte « Électrosensible et fier de l'être ! » Lire ces mots lui a permis de reprendre confiance en elle.

ce n'est pas une maladie. On nous rend malades, nuance.

Faute de reconnaissance officielle de l'agression, et le temps passant, la tendance serait à rejeter sur les personnes la responsabilité de leurs maux ?

Exactement. Alors quoi ? On doit aller vivre dans des cavernes ? On doit peindre nos murs avec une peinture au plomb pour stopper les ondes, comme le font certains ? Comme si le plomb était inoffensif ! Je regrette, le plomb a une certaine toxicité et je n'ai pas envie d'intégrer ça dans l'espace où je vis. Donc oui, j'ai une certaine colère, que la plupart du temps je n'exprime pas. Mais de plus en plus je vais vers une affirmation envers les gens : n'essayez pas de me dire que ça n'existe pas, je ressens les effets physiques de ces technologies, c'est ainsi.

Imaginer les nécessaires retours en arrière est tellement difficile que les gens désirent avant tout une reconnaissance de leurs problèmes de santé, en ne s'opposant parfois pas aux technologies elles-mêmes... Certains continuent même à les utiliser, notamment à la demande des proches.

Avant d'être touchée et de prendre conscience de tout ça, mon compagnon en est témoin, je faisais l'apologie des technologies. Je ne suis pas si jeune, j'ai assisté à tous les dévelop-

Lorsqu'on me répond que l'électrosensibilité n'est pas reconnue par le monde médical, cela me met dans une colère monstrueuse : quel est l'intérêt de toutes ces personnes à décrire tout ça ?

pements, et c'était mon rêve : la rapidité, la connectivité... Personne ne pourrait me taxer d'« anti-progrès ». Les villes interconnectées, je trouvais ça génial, par exemple. Avant j'aurais pu dire « on n'arrête pas la technologie », mais aujourd'hui je demande, *a minima*, qu'on réalise une étude impartiale. Menée par les pouvoirs publics, pas par l'industrie ni les multimilliardaires, qui se permettent par exemple d'envoyer des satellites dans l'espace pour développer les technologies. L'espace leur appartient-il ? Quand on sait que les industriels subventionnent des études au sujet de la nocivité de leurs propres produits, c'est un comble.

Lorsqu'on me répond que l'électrosensibilité n'est pas reconnue par le monde médical, cela me met dans une colère monstrueuse : quel est l'intérêt de toutes ces personnes à décrire tout ça ? Elles ne perçoivent pas d'argent, évidemment, elles décrivent leurs symptômes. Par contre, ceux qui nient les effets ont des inté-

rêts financiers en jeu. J'ai participé à une conférence où un chercheur historien exposait le début de reconnaissance de la nocivité de la pollution industrielle au charbon : des gens sont morts parce qu'ils habitaient dans une « cuvette », une vallée où des nuages émanant des industries se concentraient. Là aussi on a au départ décrit les victimes comme des gens faibles, prédisposés à être touchés par cette pollution. L'exploitation industrielle n'a pas été remise en cause, ensuite on est passé à des émanations plus faibles, on a changé les dispositions, mais les gens en restent malades. (Ndlr. Notre témoin fait référence à un événement charnière dans la reconnaissance de la pollution de l'air, survenu en 1930 près de Liège. Lire à ce sujet l'encadré p. 37) L'amiante c'est la même chose, il a fallu quasiment un siècle pour reconnaître sa toxicité. Pourquoi ? Parce que durant cette période l'industrie a voulu continuer à produire son

amiante. Point barre. Aujourd'hui nous sommes dans le même type de processus. Nous sommes au 21^e siècle et rien n'a changé. Face à tout cela, les pouvoirs publics sont, au mieux, totalement incompétents. Ils ne jouent ici absolument pas leur rôle, c'est évident.

Que faudrait-il faire, selon vous, en premier lieu ?

Je vais le répéter : il semble nécessaire de réaliser une étude correcte pour connaître les effets sur le vivant, financée par les pouvoirs publics. Nous sommes formés d'eau, et les informations au sein de notre corps se transmettent de manière électrique. Il est clair qu'un problème électrique ou lié à l'électromagnétisme va influencer la façon dont fonctionne notre corps. Comment ? C'est la première chose à exposer au grand public. Deuxièmement, quelle bande hertzienne ou quelle intensité serait susceptible d'être compatible avec le vivant ? Ou quelles seraient les mesures pour les rendre compa-

Le téléphone portable, je regrette mais dans les salles de spectacle ou les cinémas, ils doivent être retirés à l'entrée, ou éteint obligatoirement, on respecterait de cette manière la possibilité pour toute personne d'avoir une vie culturelle

⇒ tibles ? Pour la science, ce sont les premières choses à chercher. Je ne suis pas *a priori* contre le développement de ces technologies, mais simplement là on va très très vite avec un seul type de produits, et les témoignages nous prouvent un problème. D'autres systèmes auront peut-être le même résultat, sans être toxiques. En tout cas, dans un premier temps il faudrait se concentrer sur un système, le moins nocif, et réunir les antennes, pour au minimum impacter une seule fois la population, là où aujourd'hui tout est multiplié par le nombre d'opérateurs.

Autre mesure super importante, interdire la toxicité dans les espaces publics. Cette mesure a été prise pour la cigarette, aujourd'hui supprimée des lieux publics. Personnellement, je ne prends plus le tram, je ne vais plus dans les événements de foule,

ce n'est pas supportable pour moi. Au cinéma, également, je ne peux plus y aller. Le téléphone portable, je regrette mais dans les salles de spectacle ou les cinémas, ils doivent être retirés à l'entrée, ou éteints obligatoirement, on respecterait de cette manière la possibilité pour toute personne d'avoir une vie culturelle. (7) Il faut de manière urgente prendre des mesures de ce type-là.

Des manifestations intéressantes pour moi se déroulent, auxquelles je participe parfois, mais je peux y rester maximum une heure. Une telle foule de *smartphones*, pour moi, c'est la mort. Je vis comme une recluse. Le confinement n'était pas un changement énorme pour moi, c'est insupportable. Je ne suis plus vivante, je n'ai plus d'échanges comme je pouvais en avoir avant, je ne bouge plus de la même manière. Et même chez

moi je ne suis pas tranquille, beaucoup de mes nouveaux voisins sont hyperconnectés et je le sens, bien sûr. Je vais de moins en moins bien.

« Le problème principal est lié à l'habitat »

La jeune femme rencontrée pour ce troisième témoignage propose de réaliser la discussion au milieu d'un bois... Excellente idée, excepté un léger bruit d'automobiles au loin, le calme y est total. Nous ne serons interrompus que par les passages successifs d'un écureuil, attirés sans doute par les miettes de nos grignotages...



Ensemble ! Comment avez-vous découvert le problème de l'intolérance aux rayonnements électromagnétiques ?

Cela s'est passé très progressivement. Rétrospectivement, mon premier souvenir est lié déjà à mon premier téléphone portable. Ça chauffait, je le sentais sans me tracasser, simplement je ne téléphonais pas beaucoup... J'ai toujours eu un téléphone fixe. Rétrospectivement toujours, j'identifie un moment de basculement, lorsque j'ai habité à proximité d'un bâtiment au toit surmonté de sept ou huit antennes. Elles étaient à une distance de cinquante ou cent mètres de chez moi - j'étais encore en ville - et je pense qu'elles m'exposaient au niveau de ma chambre. À ce moment-là je ne me souciais pas du tout de ça, mais au bout de quelques temps dans cet appartement, j'ai eu des problèmes de santé. Ça fait entre dix et douze ans, je n'ai jamais récupéré depuis, jamais retrouvé ma santé d'avant. Au bout d'un moment j'ai quitté la ville, je voulais m'éloigner des pollutions, dont la pollution électromagnétique. J'identifie un autre moment de basculement, il y a trois ou quatre ans, lorsque les *smartphones* se sont généralisés. J'ai vraiment ressenti une grande aggravation, je lie ça à une généralisation de la 4G et des *smartphones*.



L'atmosphère hospitalière ne l'est plus, justement, pour les corps des électrosensibles. Devoir se rendre à l'hôpital, un droit élémentaire, devient une hantise, en raison des nombreuses technologies sans fil, installées sur les lieux de soins, ou utilisés au sein de ceux-ci. C'est affiché comme interdit, mais tout le monde utilise les téléphones portables, y compris les membres du personnel soignant.

prendre une décision. Je suis là, et je réfléchis en ces termes : « *Ha oui, je dois prendre tel train...* » Il faut se concentrer pour des décisions absolument banales. Je peux également ressentir des nausées et des difficultés de mémoire. Il faut aussi se sentir dépossédée de son énergie, se sentir comme « balayée », c'est comme un envahissement auquel je ne peux forcément pas dire stop. Je ne peux pas contrôler les rayonnements qui me tombent dessus. Ils ont des effets très nombreux, sur l'état de santé général. À un moment, j'ai été dans un état d'épuisement généralisé, à la suite duquel j'ai dû arrêter de travailler. Il y a peu, j'ai également ressenti un « moment coup de poing ». Je voyais

J'évite en général les lieux où il y a beaucoup de monde, mais s'il faut vraiment y aller, je suis en « pilote automatique », je ne suis plus moi-même et, comme je n'arrive pas à trouver de solution à mon état physique, alors je trace. Tout cela diminue l'humanité.

Que voulez-vous dire ?

La situation me fait penser à une déshumanisation de moi-même. Ce n'est même pas que je fuis, mais quand je suis plongée dans les rayonnements, quand je dois y être, mon attitude est différente. Je me renferme hyperfort pour me protéger et je « sais ce que je dois faire », je suis comme un

J'évite en général les lieux où il y a beaucoup de monde, mais s'il faut vraiment y aller, je suis en « pilote automatique », je ne suis plus moi-même et, comme je n'arrive pas à trouver de solution à mon état physique, alors je trace

Que ressentez-vous comme symptômes ?

J'ai une pression dans la tête, avec une grosse fatigue, mais ce n'est en général pas très parlant pour les gens... En vue de notre rencontre, j'ai donc fait l'effort de prendre des notes, pour être certaine de trouver les mots les plus justes. La semaine dernière j'ai passé des moments dans des trains, des gares et une ville, c'était la catastrophe. J'ai noté des douleurs dans la tête, un épuisement, et puis il m'arrivait de me sentir « perdue ». À un moment je ne savais même plus réfléchir, c'est horrible de vivre ça : impossible de

mon frère, que je n'avais plus vu depuis deux ans. J'étais hyper contente, je vais vers lui, j'ai envie de lui faire la bise, et j'ai vraiment senti un coup de poing énergétique ! Spontanément, j'ai dû reculer. Je lui ai demandé s'il avait des choses sur lui : il avait une montre connectée et deux *smartphones*. Ça a non seulement fait mal sur le moment, mais ça a duré durant plusieurs heures. Car après une grosse exposition, il faut toujours du temps pour récupérer. (8) Ce n'est pas « hop, un coup dur », puis c'est fini. C'est comme un coup de poing qui donne mal pendant des heures. En fait, c'est la même chose.

automate, je le fais et puis vite sortir de là... C'est comme être plongée en enfer, c'est juste horrible. Avant je voyageais, quand on voyage on est ouverte, on regarde autour de soi, on peut rencontrer des gens, dans un train, dans une gare... Aujourd'hui, ce n'est simplement pas possible, je suis là avec mes vêtements de protection, je tente de me protéger et je me sens tellement mal que je ne suis pas en état d'être ouverte aux relations. Ça casse une partie de l'humain.

Vous parlez d'une découverte progressive de l'électrosensibilité,



⇒ cela implique souvent des années de parcours médical chaotiques...

En effet, c'est progressivement que j'ai fait le rapprochement, avec un « auto-diagnostic » clair et définitif il y a cinq ou six ans. J'ai ensuite eu confirmation de mon état en parlant avec un médecin, il y a un an et demi. Je lui ai expliqué tout le parcours, mes symptômes, et ce médecin m'a écouté deux heures. Incroyable. Il connaît l'électrosensibilité et m'a confirmé que oui, c'est bien ça. (9) Ça m'a permis de légitimer ma situation. C'est confirmé : je vais pouvoir en parler. Mais ça reste encore un défi aujourd'hui car c'est compliqué, par exemple pour demander aux gens de cesser des pratiques totalement banales pour eux... Cependant c'est confirmé, ça a libéré quelque chose de fondamental.

Ça peut paraître bizarre, mais ça ne fait pas si longtemps que j'ose en parler et faire des demandes aux gens de couper leurs machines. Avant ça je n'en parlais pas, j'étais honteuse, même. Ça paraît étrange mais j'ai beaucoup été dans le déni, je cherchais des solutions par moi-même et ne faisais pas la démarche d'aller en parler à un médecin. Je ne me sentais peut-être pas « légitime ». Il est vrai aussi qu'à l'époque si j'étais dans une pièce où il y a du wifi, je pouvais plus ou moins le supporter, aujourd'hui plus du tout, la situation s'est clairement aggravée. Les choses

part par soi-même, mais nous ne disposons pas de ressources infinies, à partir d'un moment ça coince. Quand je dis « honte », c'est en raison d'une vie normale devenue impossible, tant au niveau professionnel que pour la vie sociale de manière large. Ça me renvoyait une image d'incapable, en fait. Alors qu'en réalité ce n'est pas de ma faute, c'est ça qui est terrible. Mais jusque là je ne réfléchissais pas de cette manière, je me disais : « Je ne suis pas capable. » Par rapport à l'image de soi, c'est très dur. Et dans mes rapports aux autres, c'est comme si je n'étais pas capable de m'assumer.

Comment réagissent les gens à votre situation ?

Il y a de tout, je pense. Je dis « je pense » car parfois c'est difficile de savoir ce qu'ils ont réellement en tête. Au niveau relationnel c'est devenu limité, et pour s'ouvrir et rencontrer de nouvelles personnes, le désir est très fort mais c'est très compliqué. J'ai envie d'apprendre certaines choses - de la couture, des choses comme ça - mais aller dans des groupes je l'ai fait, je me suis forcée, mais après une heure et demie j'ai dû partir, et j'ai mis le reste de la journée pour m'en remettre, il y a trop de rayonnements. Ma vie sociale s'est grandement réduite, je ne peux plus aller nulle part. Ceux qui restent sont vraiment hyper-proches, mais il n'y en a pas beaucoup, ceux-là oui, ils



réflexes sont là, ils proposent des activités impossibles pour moi, et je dois toujours refuser, réexpliquer. Je suis très ouverte pourtant, demandeuse, s'il y a un restaurant sans rayonnement pourquoi pas... mais où ?

En regard de votre parcours, le titre de notre étude est tout à fait pertinent.

Oui. Quand je l'ai lu, c'est le mot « exclusion » qui m'a beaucoup touchée. Pour la première fois, j'ai mis le mot juste, subitement je me suis

Je lui ai expliqué tout le parcours, mes symptômes, et ce médecin m'a écouté deux heures. Incroyable. Il connaît l'électrosensibilité et il m'a confirmé que oui, c'est bien ça

se sont faites par paliers, je pense, et aujourd'hui mon corps ne veut plus rien savoir au niveau des ondes.

Vous parlez de honte, qu'entendez-vous par ce terme ?

Je parle de honte, mais elle est surtout liée à un isolement profond. Avant de prendre contact avec une association rassemblant des électrosensibles, je me sentais extrêmement seule avec ce problème. A tous les niveaux, médical ou autres... Et en fait, l'isolement c'est juste horrible. En plus des douleurs, on est seul, sans savoir vraiment en parler, trouver des pistes. À

me croient, ils voient bien quand ça ne va pas et où. J'ai une amie rencontrée il y a seulement un an, je lui en ai parlé, donc elle sait ce qu'il m'arrive depuis qu'elle me connaît, il n'y a pas de surprise. Elle réfléchit en amont sur ce qu'on pourrait faire ensemble et où. Une personne comme ça, c'est génial, c'est en or. Elle est hyper-bienveillante, et d'ailleurs elle veut agir car elle est touchée par la situation des « électrosensibles », même si elle ne l'est pas. Elle est active, par « désintéressé » en quelque sorte. Enfin, par intérêt pour autrui. Pour les amis de plus longue date, ce n'est pas évident, les

dit : « Mais en fait c'est ça ! Je me sens exclue. » J'ai pris conscience de ça, pour la première fois j'y pensais en ces termes-là. En effet, au niveau de la vie sociale, cette situation, c'est de l'exclusion.

Une reconnaissance officielle devrait intervenir au plus vite. C'est urgent, mais ça pose des questions cruciales, au niveau du statut qui en découlera, et à ses effets sur la perpétuation de la pollution.

En effet, c'est nécessaire de reconnaître cette réalité, mais si rien ne change au niveau des causes, ça ne



Débordante d'envie de vivre et de rire, la jeune femme nous emmène dans un bois pour témoigner. « À cause de ces technologies, parfois dites "normales", des gens ne peuvent plus avoir une vie normale, justement. Ni même une vie naturelle en fait, ce n'est même plus possible. »

© CHRISTOPHE BITTON

science, ce n'est évidemment pas de la méchanceté volontaire de leur part. Comment vivre au mieux dans ce contexte actuel ? C'est extrêmement compliqué. Changer le monde, complètement, ça a l'air impossible. Je me sens donc osciller entre les deux, entre l'envie d'agir sur les choses pour les changer, et l'envie de me protéger dans la quête d'une possibilité et une manière de vivre. En bout de course, la question serait : est-ce possible pour les EHS (électro-hypersensibles) d'avoir un futur dans ce monde-là ?

Si on était dans un « monde idéal », quelle serait la première initiative à réaliser ?

Mmmh... Créer des zones blan-

c'est vraiment une question vitale.

Voilà donc la priorité de court terme : avoir des havres de paix, même pour des gens qui n'ont pas la possibilité d'y habiter tout le temps, juste pour venir s'y ressourcer... Car même dans la campagne profonde, il ne reste presque plus aucun espace préservé des rayonnements. Par respect pour l'humanité, pour la différence, et par respect pour la liberté de l'être humain - parce que certains ont aussi envie de faire le choix de vivre hors des rayonnements, même sans y être obligé comme je le suis -, il faut respecter ce droit fondamental. (11) Sans zone blanche, cela veut dire qu'on n'a même plus le choix. De la part des politiques, en créer devrait être la priorité.

fera que créer une nouvelle catégorie de malades. Je passe par différentes étapes à ce sujet, à un moment j'étais révoltée de devoir éventuellement faire des démarches pour être reconnue comme « handicapée », si une reconnaissance intervenait. Car non, je ne suis pas handicapée. Aujourd'hui, je me dis parfois que malheureusement la société fonctionne comme ça, si je veux un jour m'en sortir, rien qu'au niveau financier, je devrai peut-être passer par cette démarche révoltante. Parce que les vêtements de protection, le matériel de blindage, tout cela coûte très cher. Mais pour moi c'est mentir, faire ça porterait la responsabilité des problèmes en moi-même, or ma situation est le résultat d'une agression extérieure. C'est malhonnête et révoltant, car c'est le monde qui a un problème. À cause de ces technologies, parfois dites « normales », des gens ne peuvent plus avoir une vie normale, justement. Ni même une vie naturelle en fait, ce n'est même plus possible.

Cette révolte-là, dans l'état actuel des choses, la nourrir est destructeur. Dans le quotidien qui m'est imposé, être révoltée ne m'apporte rien à court terme, c'est juste un sentiment. Dans l'immédiat, la question est donc : comment être constructive dans ce monde-là, avec tous ces gens inconscients du mal provoqué à certains par leurs technologies, ainsi qu'à la nature ? Car c'est de l'incons-

C'est nécessaire de reconnaître cette réalité, mais si rien ne change au niveau des causes, ça ne fera que créer une nouvelle catégorie de malades

ches. (10) Immenses. On n'a pas encore parlé de l'habitat, mais c'est la catastrophe. L'habitat, c'est la base en fait. Si on habite quelque part où on se sent bien, on peut développer une vie sociale, être créateur, faire des choses, prendre sa place. Si on n'a pas ça, c'est vraiment compliqué. La solution pour moi serait d'avoir des zones blanches suffisamment grandes pour pouvoir créer des activités sur place, et pouvoir inviter des gens, mais avec certaines conditions : pas de *smartphone*, etc. En fait c'est mon projet, tenter de créer un tel lieu où je peux développer des choses, mais avec d'autres personnes. Seule, c'est évidemment impossible. Parfois des gens me rétorquent que ça va être un « parc », mais quand je parle de zone blanche, j'imagine un très grand espace. Je comprends la difficulté d'imaginer ça, mais moi j'ai juste envie de vivre ! Quand j'ai entendu la nouvelle du lancement de la 5G, j'ai totalement paniqué, j'ai eu l'impression de lire mon arrêt de mort. Donc à ce niveau-là je m'en fiche que ce soit un « parc pour électrosensibles », autant commencer par quelque chose,

Il nous reste donc à parler de l'habitat, que vous évoquiez comme élément fondamental. Quel a été votre parcours à ce sujet ?

Ça a été terrible. Pour quitter la ville où j'étais, dès le début des recherches de logement, je ne trouvais jamais la combinaison possible au niveau d'une pollution par les ondes pas trop grave, avec un prix acceptable. Au début je déménageais tous les ans, ça allait encore mais je passais tout mon temps à chercher des logements. Avoir peu de moyens financiers avec ces problèmes est impossible, car pour disposer d'une villa « quatre façades », éloignée des ondes des voisins, il faut pouvoir la payer ! Il y a quatre ans, j'ai eu une rupture dans ma vie et je me suis retrouvée seule du jour au lendemain. À partir de là j'ai déménagé une cinquantaine de fois sur trois ans, avec des économies je louais des gîtes, des logements de vacances. En général l'accueil y était plutôt bon. Je pouvais rester quelques semaines ou quelques mois, ensuite je bougeais. La saison des vacances arrivait, ou alors les propriétaires voulaient pouvoir disposer à nouveau

Il est possible qu'en entrant dans cette église vous entendiez l'appel de Dieu. Par contre, il est peu probable qu'il vous contacte par téléphone !



L'humour pourrait-il être plus efficace pour obtenir la déconnexion ? Les électrosensibles doivent-ils se convertir pour bénéficier du droit à quelques instants de relative tranquillité ?

DIDIER MASSÉ

⇒ de leur bien.

Dans ce type de logements, je cherchais des lieux avec le moins de rayonnements possible, parfois je pouvais négocier avec les voisins et les propriétaires pour qu'ils éteignent la nuit. J'ai vraiment fait le tour des logements de vacances de tous types de la région, tout ce qui était envisageable. Le plus difficile à vivre durant cette période, c'était cette image de personne itinérante. Il faut pouvoir l'assumer par rapport au regard des autres : j'arrivais avec ma voiture pleine de caisses, « *voilà, je n'ai pas de logement...* ». Bien sûr, il était en plus difficile pour moi d'assumer d'être sans travail.

Un moment, j'ai exploré la piste des logements sociaux, une solution prévue pour les gens avec peu de moyens. Je leur expliquais ma situation, l'impossibilité ou la difficulté de vivre en appartement avec des voisins proches, etc. À chaque proposition, ce n'était pas adapté, ils ne comprenaient pas. Même avec le certificat du médecin, attestant de mon besoin de distance avec le wifi, ils prévoyaient de ne pas en tenir compte : « *Oui donnez-le toujours, mais bon, ça ne servira à rien...* » Je ne sais pas s'ils connaissaient ce problème, il n'y avait pas de remarques particulières, sauf pour dire : « *Houlà, ça vous ne trouverez jamais...* ». Je l'ai entendu plusieurs fois. Lorsque quelqu'un

arrive en chaise roulante en demandant un rez-de-chaussée, les choses sont évidentes, cela se voit. Mais ici, on est dans un domaine où tout est invisible, alors la réponse était non. Pourtant le certificat médical est censé justifier ma demande. Avoir une famille pour justifier la taille d'un logement, ou un handicap moteur pour des adaptations, ça fonctionne, mais le besoin d'être isolée pour électrosensibilité, ce n'est simplement pas dans leurs critères.

Je cherchais aussi des locations classiques en parallèle et si, en vérifiant avec mon appareil de mesure, j'avais la chance de trouver une maison où il n'y avait pas trop d'ondes, il fallait encore que le propriétaire accepte de louer à une personne sans de gros revenus, en tout cas sans travail. En général ils veulent des gens disposant d'un salaire, pour s'assurer le paiement du loyer. En fait j'ai cumulé les difficultés : seule, avec peu de revenus et ces problèmes de santé. Finalement, après toutes ces pérégrinations, j'ai dû réfléchir à me trouver une solution plus durable. Avec le

cat médical prend ici tout son sens, parce que répondre à des obligations de démarches pour des postes où l'on sait ne pas pouvoir travailler si on est engagée, c'est terrible. Par rapport à l'habitat léger, je les ai un peu mis devant le fait accompli, mais que pouvais-je faire ? Au départ ils n'étaient pas très chauds pour l'adresse de référence (12), mais finalement ils ont accepté, en tout cas temporairement.

Un parcours inouï !

Oui, et manifestement les problèmes ne sont pas finis. La roulotte est assez grosse et bouge difficilement. Je l'ai amenée là où j'ai trouvé un accord avec quelqu'un disposant d'un terrain. Je croyais être arrivée au bout du tunnel mais non, une semaine après l'avoir installée j'ai voulu aller me domicilier à la commune, mais ils ont refusé. Je dois donc quitter le terrain sur lequel je suis. J'en visite régulièrement, mais les terrains sans ondes sont rarissimes. Les critères légaux de l'habitat léger représentent encore un parcours du combattant, d'autant plus associés aux critères spécifiques

Dans la lettre reçue du CPAS, ils reconnaissent comme normal que je ne puisse pas travailler dans cette situation. C'était incroyable pour moi de lire ça !

reste de mes économies, j'ai acheté une roulotte.

Au niveau des revenus, ça s'est passé comment ?

Comme j'ai déménagé beaucoup, je me suis rendue dans de nombreux CPAS. Ici, pour la première fois je suis arrivée avec les certificats du médecin, où il énonçait clairement mon problème, l'un pour l'impact sur les possibilités de travail et l'autre pour le logement, avec dans les deux cas l'impossibilité pour moi de rester dans les rayonnements. Dans la lettre reçue du CPAS, ils reconnaissent comme normal que je ne puisse pas travailler dans cette situation. C'était incroyable pour moi de lire ça !

Pour le moment, je ne dois donc pas être en « démarches de travail », c'est déjà un point positif, sinon je ne saurais pas quoi faire. Le certifi-

des électrosensibles. C'est difficile d'être toujours en recherche, il faut des forces pour assurer. Si je décide de m'installer quelque part, même à l'arrache mais sans domiciliation, je renonce à tous mes droits, y compris au niveau médical. C'est très compliqué.

Maintenant je m'interdis de trop penser au futur, à la 5G et à toutes ces nouvelles anxiogènes. Il y a déjà tellement de choses à gérer... Un problème à la fois. On ne sait pas ce qui va arriver, et tout change. Il y a deux ans une dame EHS m'expliquait ne plus pouvoir faire ses courses, je ne comprenais pas. Aujourd'hui j'en suis là, je comprends. Avant, quand j'entendais le récit de gens partis vivre dans une grotte, j'halluciniais. Je n'imaginai jamais penser à ça, mais aujourd'hui je les comprends. (13) Si

J'ai l'impression de vivre une crise permanente, sans moment pour souffler et me poser, dans l'impossibilité de faire des projets pour le futur, au niveau professionnel ou à tout autre niveau

c'est mourir jeune ou ça, il faut que ce soit ça. On est dans la survie.

Un mot de la fin ?

J'ai l'impression de vivre une crise permanente, sans moment pour souffler et me poser, dans l'impossibilité de faire des projets pour le futur, au niveau professionnel ou à tout autre niveau. Avec la crise du Covid, cet état d'esprit s'est encore accentué, cette crise est là, les problèmes se superposent et quel projet peut-on faire ? À part vivre au jour le jour ? On ne peut pas tenir à long terme dans une crise permanente, il va donc falloir trouver des solutions. Une des solutions vient de l'entraide, ça va bien avec le nom de votre association : sortir de l'isolement et s'entraider. Construire des solutions ensemble et être créatifs, mon impression tient dans la nécessité d'aller vers ça. Attendre des solutions du monde politique, je n'y crois pas trop. □

(1) DECT pour « Digital Enhanced Cordless Telecommunications » (télécommunication numérique renforcée sans fil). Ces téléphones sont les engins sans fil pour lignes fixes, reposant sur une base émettrice d'ondes à hautes fréquences, ils sont cités par beaucoup de nos témoins comme extrêmement agressifs pour le corps et la santé. Exceptés les « Eco-DECT », dont la base n'émet que lorsque le combiné est détaché de celle-ci, ces engins émettent en permanence : outre l'agression corporelle, une aberration de gaspillage énergétique.

(2) Ces services sont créés par l'article 40 de la loi du 4 août 1996, relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail. Au sein de ceux-ci sont instituées des sections distinctes, chargées de la surveillance médicale des travailleurs. L'un de ces services définit sa mission comme suit : « *Mensura inspire et aide les entreprises à maintenir leurs collaborateurs en meilleure forme et plus longtemps au travail. En tant que spécialiste de la prévention, de la sécurité et de la santé, Mensura fournit des conseils, des solutions et des services adaptés aux entreprises. Dans ce cadre, nous dépassons les prescriptions légales. Nous fixons avec les entreprises des objectifs spécifiques et mesurables, que nous concrétisons ensembl.* » www.mensura.be

(3) Tout habitant de notre pays peut convoquer, gratuitement, un technicien de l'administration de l'environnement pour effectuer les mesures des champs électromagnétiques irradiant dans le logement. Pour le lieu de travail, une négociation s'engage en général avec l'employeur.

(4) À l'initiative du parti Ecolo, le niveau à ne pas dépasser était à l'époque des faits décrits ici de 3v/m dans l'espace public. Nous sommes passés aujourd'hui à 6v/m et les opérateurs demandent de rehausser encore la norme, pour déployer la 5G. La norme internationale en vigueur, prônée par l'ICNIRP (la Commission internationale de protection contre les rayonnements non-ionisants) est de 41,2 v/m, reposant uniquement sur les effets thermiques des rayonnements, sans tenir compte des effets biologiques. Notons que les scientifiques indépendants prônent un seuil sanitaire maximal de 0,6 v/m, comme le fait une résolution du Conseil de l'Europe, nous en sommes extrêmement loin. « Le danger potentiel des champs électromagnétiques et leur effet sur l'environnement », *Conseil de l'Europe, Résolution 1815, 2011.*

(5) Le médecin contrôleur vérifie le respect par le travailleur des conditions du congé maladie, ainsi que la réalité de l'incapacité de travail. Si sa conclusion est contraire à celle du médecin traitant, que ce soit sur la période d'incapacité ou sur sa cause, on se trouve en présence de deux certificats de même valeur bien que contradictoires. Conséquence : le travailleur perd le droit au salaire garanti à partir de la date de la première visite à domicile du médecin contrôleur, puisque l'existence de l'incapacité de travail n'est pas démontrée. Cependant, l'employeur ne peut considérer l'absence comme injustifiée, car il n'est pas non plus démontré que le travailleur n'était pas inapte au travail, par le certificat du médecin traitant. Un médecin tiers est alors chargé d'intervenir dans une procédure d'arbitrage.

(6) Les choses évoluent progressivement au sein du monde médical : un appel a par exemple été signé par plus de 500 médecins belges, rejoints par autant de professionnels de secteurs paramédicaux, confrontés dans leur pratique à des personnes souffrant du « syndrome des micro-ondes » ou simplement sensibilisés au sujet. (Voir la note 9) Parmi les dizaines de personnes ayant répondu à notre appel à témoignages, nous comptons trois médecins.

(7) Outre le respect du droit de toutes et tous à la vie culturelle, il semble simplement logique de ne pas utiliser de téléphone au cinéma ou au spectacle. Pour éviter les photos et les films, certains artistes refusent désormais les téléphones à leurs concerts. Il est en effet parfois impossible de voir les musiciens dans un concert, en raison des bras et des téléphones en l'air. En 2019, le groupe « The Raconteurs » a exigé qu'aucun *smartphone* ne soit sorti durant la durée de leur show. Pour ce faire, un dispositif avait été installé à l'entrée de la salle de spectacle pour mettre sous scellé tous les téléphones. C'est donc réalisable. Un article démontre comment fonctionne le système « A phone-free-show », « Jack

White : pas de *smartphones* à BXL », rtbf.be, 29 mai 2019.

(8) Notre témoin évoque ici un élément connu sous le nom d'« effet de latence » : l'exposition d'un moment X se fait ressentir de manière prolongée. Le corps fonctionne telle une éponge et, même revenu dans un milieu relativement plus sain, après l'exposition les symptômes agissent toujours. Cet effet disqualifie la possibilité d'appliquer en ce domaine le principe des tests en « double aveugle », lors desquels ni le testeur ni le testé ne savent s'il y a exposition ou pas. Comme le corps est soumis désormais partout et dans tous les moments de la vie quotidienne, il n'est pas « neutre » au départ des tests. Cette technique semble simplement non-pertinente pour mesurer l'électro(hyper)sensibilité. Pour prendre une image parlante, imaginons notre corps planté d'un million d'aiguilles, avec les effets et douleurs de celles-ci : serait-il possible de ressentir l'arrivée de l'aiguille n° 1.000.001 sur l'épiderme ?

(9) Tout le monde n'a pas eu cette chance, certains médecins ne connaissent pas le problème et ne reçoivent pas les gens de manière adéquate. L'accueil réservé aux électrosensibles est parfois carrément scandaleux. Heureusement, cela évolue, lire à ce sujet l'appel de plus de 500 médecins belges, « A l'aube du déploiement de la 5G, des professionnels de la santé belges sonnent l'alerte », à cette adresse : <https://www.hippocrates-electrosmog-appel.be/appel>

(10) Une zone blanche est un espace où il n'y a aucun rayonnement électromagnétique artificiel. En d'autres mots, un espace où, en regard de la pollution électromagnétique, l'atmosphère se trouve à l'état naturel.

(11) Rappelons que la Constitution belge, en son article 23, assure que « *Chacun a le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine* ». Parmi les six droits afférents se trouve le quatrième, le « droit à la protection d'un environnement sain ».

(12) Pour obtenir une adresse de référence auprès d'un CPAS, deux conditions sont nécessaires : être radié du registre communal de la population en Belgique où l'on a été inscrit pour la dernière fois (c'est-à-dire ne plus avoir de domicile légal ni une autre adresse de référence), ne plus avoir de résidence, par exemple vivre à la rue, dans un squat, chez un ami... et ne pouvoir s'en procurer (ou ne pouvoir s'y domicilier). La demande d'adresse de référence est à elle seule une demande d'aide sociale.

(13) Sur la vie en grotte d'une électrosensible, écouter le reportage d'Inès Léraud « Electro-sensible : "Je ne vais pas attendre qu'un lien de causalité soit établi. Je veux une zone blanche maintenant." » dans l'émission « *Les pieds sur terre* » de Sonia Kronlund, *France Culture*, 2012. Disponible à cette adresse : <https://www.franceculture.fr/emissions/les-pieds-sur-terre/electro-sensible-r>